

PROJET STRATÉGIQUE 2023-2028



Association RENAÎTRE

Accueil – Hébergement - Logement

17 rue Ferdinand - 42000 SAINT-ETIENNE

Siège : 26, rue Neyron - 42000 SAINT-ETIENNE

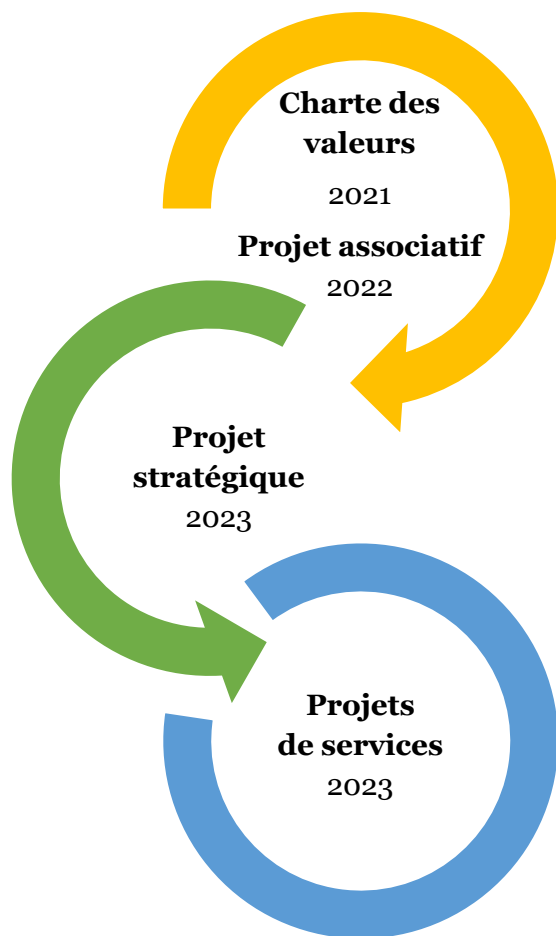
Tél. : 04.77.41.22.89 – Mail : Secretariat-direction@asso-renaitre.com

<https://www.asso-renaitre.com/>

Table des matières

Avant-propos	3
I. L'association RENAÎTRE.....	4
1.1. Présentation générale.....	4
1.2. Gouvernance associative	6
II. Des activités diverses et complémentaires.....	8
2.1. La veille sociale.....	10
2.2. L'hébergement d'urgence.....	11
2.3. L'hébergement de réinsertion sociale	12
2.4. Le logement	13
2.5. Les activités complémentaires, en partenariat	14
III. Des repères communs	15
3.1. Pour la garantie et la promotion des droits, la participation et le pouvoir d'agir.....	15
3.2. Pour des réponses adaptées aux besoins de notre territoire	24
3.3. Une politique sociale en soutien aux professionnels.....	32
3.4. La contribution à une société écoresponsable, au moyen d'actions concrètes	38
Annexes	40
Annexe 1 – Organigramme (juin 2023).....	40
Annexe 2 – Actes de la rencontre associative du 15 juin 2023.....	41
Annexe 3 – Historique de l'association RENAÎTRE	45

Avant-propos



Compte-tenu du développement de ses activités, et de l'évolution des publics accompagnés, l'association RENAÎTRE a fait le choix d'élaborer un projet stratégique commun à ses différents services, comme **socle partagé** de valeurs, de principes d'intervention et d'orientations.

Il s'inscrit dans la continuité de la **Charte des valeurs** (2021) et du **Projet associatif** (2022), définis par le Conseil d'administration de l'association.

Il vise à décrire la **diversité** des activités et leur **complémentarité**, selon un sens commun de l'accompagnement.

Il a vocation à être **décliné en projet de services** selon les spécificités des missions et des activités.

Il constitue un document de référence :

- **Fédérateur** des équipes, personnes concernées et bénévoles, ou pour les membres de l'association,
- **Outil de pilotage** pour la Direction,
- **support aux échanges avec la DDETS**,¹ principale autorité de contrôle et de financement, en vue de la conclusion du CPOM et de la conduite de l'évaluation de la qualité des activités en 2024.

Il a été élaboré courant 2022-2023, sur la base d'une **réflexion collective** :

- **Des groupes de travail par activités** (automne 2022), réunissant des professionnels de différents services, partageant des missions communes : veille sociale, hébergement d'urgence, hébergement et insertion sociale, logement ;
- **Des groupes de travail transversaux** (début 2023), rassemblant des administrateurs et des professionnels, sur des thématiques transversales : positionnement de l'association dans son territoire ; droits, participation et pouvoir d'agir des personnes accompagnées ; politique sociale et soutien aux professionnels ; responsabilité environnementale ;
- Une rencontre associative, le 15 juin 2023, visant à recueillir les **avis et propositions des personnes accompagnées** (avec la participation d'une cinquantaine de résidents en hébergement collectif ou diffus).

Ce projet stratégique a été **validé par le Conseil d'administration** le 27 septembre 2023.

Cette démarche a été accompagnée par le **CREAI Auvergne-Rhône-Alpes**, avec la contribution de la **Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes**, et du **Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées** (CRPA).

¹ Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

I. L'association RENAÎTRE

1.1. Présentation générale

L'association Renaître a été créée en **1969** à Saint-Etienne, par un petit groupe de personnes se réclamant d'appartenances militantes diverses (membres d'associations caritatives, anciens résistants, prêtre ouvrier) et déterminées à agir pour venir en aide à d'autres, en grande difficulté de vie, en particulier sortants de prison et sans domicile fixe, afin de leur proposer un hébergement. Le nom de « Renaître », dont la définition première s'entend par « naître à nouveau », incarne bien cette volonté des fondateurs d'œuvrer à la résilience de ces « éconduits de la vie » en leur proposant un toit.

L'évolution de l'association correspond à celles de la précarité sociale et des politiques publiques (cf. annexe 3 pour l'historique complet de notre association) :

- La création des premiers Centres d'hébergement durant les Trente Glorieuses, dans un contexte de stigmatisation des personnes privées de logement (« clochard », « vagabond », ...) : RENAÎTRE ouvre son **premier établissement en 1973 pour hommes isolés et sortants de prison** ;
- L'émergence de nouveaux publics (« nouveaux pauvres », femmes, jeunes, familles) sous l'effet de la crise économique : RENAÎTRE répond à la demande de l'Etat dans les années 1980 pour ouvrir des places en **logement diffus**, pour **l'accueil de femmes seules et de couples**, et étend son action à la **Plaine du Forez** et à Montbrison ;
- L'évolution des politiques publiques, de la « réadaptation sociale » à « l'insertion sociale » centrée sur l'accès aux droits,² et la multiplication des dispositifs spécialisés, donnant lieu à la constitution d'un champ du travail social, « Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI) : RENAÎTRE est **membre fondateur du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)** et a **développé également son action, dans les champs de la veille sociale, de l'hébergement d'urgence, du logement, et un temps, de l'insertion professionnelle** ;
- L'impact des trajectoires migratoires et de l'augmentation constante du nombre de familles en situation de précarité, amenant les pouvoirs publics à développer le recours aux structures hôtelières et à spécialiser l'accompagnement social : RENAÎTRE est régulièrement sollicité pour contribuer à l'hébergement d'urgence, en hôtels, en structures d'hébergement collective ou en diffus ; l'association a également développé son **expertise dans l'accompagnement des migrants et demandeurs d'asile** ;
- Une nouvelle philosophie d'intervention, le "**Logement d'abord**", privilégiant l'accès immédiat à un logement permanent, sans préalable : RENAÎTRE contribue activement au **dispositif Un Chez Soi d'Abord** et a pour ambition l'appropriation de l'approche « **rétablissement** » au sein de ses services.

² Deux lois majeures promeuvent alors le droit au logement : la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 et la loi du 5 mars 2007 dite « loi DALO » instituant le « droit au logement opposable ».

Si l'association est restée à « **taille humaine** », elle intervient aujourd'hui dans l'ensemble des champs de **l'accueil, l'hébergement et l'insertion (AHI)**, auprès de différents **publics en situation de précarité**, et dans différents territoires du **département de la Loire**. Elle emploie **près de 80 salariés**, majoritairement travailleurs sociaux, formés et qualifiés.

Dans le respect absolu de la dignité humaine, **Renâitre accueille et accompagne les personnes, afin qu'elles retrouvent leur propre pouvoir d'agir**, qui seul peut leur conférer autonomie et insertion sociale.

Plus précisément, le Conseil d'administration a adopté le 25 janvier 2021 une **charte des valeurs**, boussole à l'action associative. Ses éléments clés, fondés sur les principes républicains, peuvent être résumés ainsi :

- Le **respect absolu** de la personne,
- La **laïcité**,
- La volonté de constituer un modèle dans **l'économie sociale et solidaire**,
- La **transparence**,
- Le **dialogue** et la **participation**,
- La **loyauté**.

Dans la continuité de l'histoire et des valeurs de Renâitre, le **projet associatif**, validé en 2022, fixe des orientations fortes pour l'avenir, selon 3 axes directeurs :



1.2. Gouvernance associative

Les statuts de l'association ont été révisés par le Conseil d'administration du 26 avril 2023 et adoptés par l'Assemblée générale du 15 juin 2023 :

- Cette actualisation des statuts avait été préconisée lors de l'audit réalisé en 2021 sur le fonctionnement de l'association ;
- Ses dispositions étaient en effet pour partie obsolètes (ex : adhésion de personnes morales) et n'intégraient pas les activités nouvelles (comme le contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP)) ;
- Il s'agissait également d'intégrer de nouveaux modes de fonctionnement de la gouvernance (comme l'utilisation de la visioconférence), ainsi que la possibilité de recourir au bénévolat dans le cadre des activités de l'association ;
 - Ces nouveaux statuts, proches de ceux des associations d'utilité publique, valorisent la qualité d'association d'intérêt général (activité non lucrative, but philanthropique, gestion désintéressée), soulignant ainsi la particularité de Renaître et permettant le cas échéant de recevoir des dons et de délivrer des reçus fiscaux.

Ils peuvent être résumés comme suit :

Assemblée générale	Conseil d'administration	Bureau
<ul style="list-style-type: none">• Réunion annuelle des adhérents, avec invitation des partenaires• Compétente pour toute question importante :<ul style="list-style-type: none">• Situation financière et morale• Projet associatif• Election des administrateurs• Révision des statuts	<ul style="list-style-type: none">• 10 à 20 membres élus pour 3 ans, avec renouvellement partiel part tirage au sort chaque année• Représentation du personnel• Possibilité d'inviter : directeur, comptable, mais aussi personnes accompagnées...• Organe principal de décision et de contrôle de l'association• Fonctions gratuites	<ul style="list-style-type: none">• Au minimum 3 membres issus du CA : Président, Trésorier, Secrétaire• Elus et révocables par le CA.• Fonctions gratuites• Suivi de la gestion de l'association

II. Des activités diverses et complémentaires

L'association RENAÎTRE est l'un des principaux opérateurs de l'Etat dans le département de la Loire (Saint-Etienne et sa métropole, Montbrison et la Plaine du Forez), en matière de veille sociale, d'hébergement et de logement des publics en situation de précarité :

Veille sociale

- Accueil de jour La Fontaine
- Equipe mobile de rue

Hébergement d'urgence

- Intervalle
- HUDA
- Centre d'hébergement d'urgence pour ménages à droits incomplets
- Mission Hôtels
- CHU Violette Maurice

Hébergement réinsertion sociale

- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
 - En hébergement collectif
 - En appartements
- « Hors les murs »

Logement

- Intermédiation locative (IML)
- Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
- Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'ensemble de ces activités relèvent du champ d'intervention « Accueil, Hébergement, Insertion », dont les **principes d'intervention communs** sont :

- Une **aide immédiate, inconditionnelle** et de **proximité** :
 - un accueil effectif à tout moment, reposant sur l'organisation collective du territoire,
 - la détresse sociale comme seul critère d'accueil,
 - la couverture territoriale des besoins.
- Une aide respectueuse des **droits** des personnes et favorisant leur **participation** :
 - l'égalité de traitement : conditions, non-discrimination, laïcité, accessibilité, équité (participation financière),
 - le respect des libertés : aller et venir, conditions matérielles dignes et confortables, intimité - espace privé, sécurité, vie familiale et de couple, animal de compagnie, promotion de l'autonomie,
 - des règles de vie collectives transparentes, discutées avec les personnes,
 - la participation directe au projet d'accompagnement, la prise en compte de la parole collective.
- Une **aide globale, qualifiée et adaptée** aux besoins des personnes :
 - des compétences multiples et pluridisciplinaires (en équipe, avec les partenaires) ;
 - un accompagnement sur tous les aspects de la vie sociale : accès aux soins, citoyenneté, culture, etc. ;
 - la désignation d'un référent face au risque de morcellement de la prise en charge et pour la continuité de l'accompagnement, et développement de la multiréférence comme outil d'accompagnement dans le cadre du rétablissement en santé mentale ;
 - des intervenants formés, sensibilisés aux nouvelles pratiques, notamment à l'intervention sociale d'intérêt collectif ;
 - des évaluations régulières susceptibles de faire évoluer le projet d'accompagnement, une aide qui s'inscrit dans la durée "aussi longtemps que nécessaire" (non-abandon, droit au recommencement et aux allers-retours) ;
 - le temps nécessaire accordé à la personne en vue de la formulation d'un projet ;
 - une prise en charge sociale durable et adaptée en l'absence d'une solution d'accès au droit commun.³

³ DIHAL, DHUP, DGCS, *Référentiel national des prestations du dispositif « accueil – hébergement – insertion »*, 2011.

2.1. La veille sociale

Ces activités ont pour mission « d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état »⁴, en coordination avec le SIAO.⁵ Elles font l'objet d'un renforcement pendant la période hivernale.



L'accueil de jour La Fontaine « est un espace permettant d'accueillir en accès libre, pendant les heures d'ouverture, toute personne qui le souhaite (...). Sa première mission est d'être un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer du lien social. C'est également un lieu où certains services sont mis à la disposition des personnes (aide alimentaire, blanchisserie, bagagerie, douche etc.) »⁶. Il représente parfois l'un des derniers lieux où peuvent encore se rendre les personnes sans domicile. Le fait de n'avoir aucun endroit pour dormir, ni même se poser, explique leur présence quotidienne, souvent dès l'ouverture, tout au long de la semaine. Le lieu est devenu alors incontournable, un solide point de rattachement.

C'est un lieu complémentaire à un autre accueil de jour de Saint-Etienne, le Bistrot social, animé également par des intervenants professionnels, sur d'autres plages horaires.

D'importants travaux sont en cours pour faire de cet accueil un **espace modulable**, permettant de répondre à l'évolution des besoins de différents publics et en vue de promouvoir la participation des personnes accueillies (ex : agrandissement de la cuisine).

L'espace comptabilisait plus de **24 918 passages** en 2022, avec une majorité d'hommes isolés (80%).

L'équipe mobile de rue centre son action sur « l'aller vers » : aller à la **rencontre**, établir du **lien avec les personnes vivant à la rue**, « la reconnaissance de l'autre au-delà de sa situation de vulnérabilité. »⁷ Au-delà de la rencontre, l'accompagnement consiste à **écouter, informer, orienter**, délivrer un **soutien matériel de base** (comme support à la relation et selon les besoins de la personne).

L'EMR a rencontré **8 681 personnes** en 2022, à 83% des personnes isolées, hommes (79%), avec pour demande principale, l'accès à un logement ou à un hébergement (63%).

Elle intervient principalement dans l'agglomération stéphanoise, mais aussi dans la vallée de l'Ondaine (jusqu'à Firminy), la vallée du Gier (jusqu'à Rive-de-Gier), le Forez (Andrézieux-Bouthéon).



⁴ Cf. Code de l'action sociale et des familles, article L345-2.

⁵ Service intégré d'accueil et d'orientation.

⁶ Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS), *Référentiel Accueil Hébergement Insertion (AHI)*, mars 2005.

⁷ Espace Ethique Ile-de-France, *Charte Ethique maraude*, 2018.

2.2. L'hébergement d'urgence

« **Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.**

Elle « doit pouvoir y **bénéficier d'un accompagnement personnalisé** et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, **jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée.** Cette orientation est effectuée **vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation.** »⁸

Cet hébergement doit permettre à la personne, « dans des **conditions d'accueil conformes à la dignité** de la personne humaine et garantissant la **sécurité** des biens et des personnes, de bénéficier de **prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale,** réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et **d'être orientée** vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état. »⁹

Le service **HUDA**, Hébergement d'urgence des **demandeurs d'asile**, ouvert fin 2019, est un dispositif d'hébergement et d'accompagnement de **80 places, réparties en appartements en diffus** (T1 à T4), localisés à Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Roche-La Molière, Villars, Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Saint-Etienne.



Le Centre d'hébergement d'urgence Violette Maurice a ouvert en 2021 dans **l'ancienne résidence universitaire du quartier de la Cotonne à Saint-Etienne**. Principalement dédié aux personnes étrangères en situation de vulnérabilité, sa capacité d'accueil est de **180 places**, réparties en chambres de 9m², 8 chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite de 18 m², 3 appartements généralement pour l'hébergement collectif de mères avec enfants en bas-âge.

La Mission Hôtels offre une solution « par défaut », faute de places dans les autres structures d'hébergement d'urgence. Cet accueil représente **407 personnes hébergées chaque mois en moyenne en 2022**, dans **9 hôtels de l'agglomération stéphanoise, Roanne, Rive-de-Gier, La Grande Croix**. Le conventionnement avec les hôteliers et la facturation sont gérés par l'association Renaitre ; l'accompagnement social est conduit majoritairement par Renaitre, en dehors des publics victimes de violences conjugales (SOS Violence conjugale) et demandeurs d'asile (SPADA).

Intervalle est un service de **27 places, dédié à l'hébergement d'urgence de personnes isolées, familles monoparentales, couples et familles**. Ce dispositif de co-hébergement comprend **9 appartements T4**, loués à Métropole Habitat, dans le **quartier de la Métare à Saint-Etienne**.¹⁰

⁸ Cf. CASF, art. L345-2-3.

⁹ Cf. Code de l'action sociale et des familles (CASF), article L345-2-2.

¹⁰ Ce service créé en 2015 était initialement de 36 places dédiées à l'hébergement du public en attente depuis plus de 6 mois sur la file active du SIAO. Face à une baisse constante d'activité, il a été transformé en 2018 en service d'hébergement d'urgence, avec le redéploiement de 3 places en CHRS diffus et 7 places en IML.

Des **prestations matérielles** sont également proposées (ex : colis alimentaires, banque alimentaire (CHU), kit hygiène, vaisselle de base, etc.), ainsi que des espaces collectifs en appartement ou au CHU (cuisine, buanderie, ...). Le Centre Violette Maurice dispose d'autres espaces, comme une cuisine par étage, un espace de jeux, une salle informatique, une laverie, un espace adapté aux enfants, ...

Le service d'hébergement de ménages à « droit incomplet » est constitué de **70 places d'hébergement en appartement diffus**, du T2 au T4, au sein de la métropole de Saint-Etienne. Il est destiné à des **ménages dont seul l'un des membres est régularisé au titre du droit au séjour**.

2.3. L'hébergement de réinsertion sociale

*L'hébergement de réinsertion sociale consiste à accompagner **des personnes ou familles connaissant de graves difficultés** en vue de les **aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale**.*

*L'action socio-éducative se traduit par **un accompagnement individualisé et global, élaboré avec la personne accueillie** : ouverture des droits (Assurance maladie, Revenu de solidarité active, ...), insertion professionnelle (recherche d'une formation ou d'un emploi, ...), accès à un logement, accès aux soins, accès à la culture, soutien à la parentalité, gestion budgétaire, ...¹¹*

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) se compose de :

- **30 places d'hébergement en collectif** à Saint-Etienne, au moyen de chambres individuelles de 18 m², mais aussi d'espaces collectifs (cuisine rénovée, espace salon et salle TV, bibliothèque, laverie, salle informatique, ...), dédiés à 95% à l'accueil d'hommes seuls ;
- **69 places d'hébergement en diffus**, comprenant 33 places en appartements, localisés dans la Plaine du Forez, et 36 places en appartements à Saint-Etienne. Ces appartements, du studio au T4+, sont dédiés à l'hébergement de personnes isolées ou de familles.

Dans le cadre du CHRS, l'association cherche à développer **de nouvelles formes d'hébergement en diffus**, en référence aux **principes du Logement d'abord** : se centrer sur l'accompagnement, mission première du CHRS, en facilitant l'accès à un logement, considéré, non pas comme une fin en soi, mais comme préalable à l'insertion. Ces hébergements sont actuellement organisés comme suit :

- Un dispositif « Hors les murs » de 3 places (1 place sur Montbrison, 2 sur Saint-Etienne), dont le financement et la pérennisation constituent un enjeu important, afin de pouvoir proposer un accompagnement social soutenu ;
- Le dispositif « Le Sentier » de 3 places au Sud de la Loire pour le logement de personnes fortement marginalisées, connues et orientées par l'EMR, en lien avec le SIAO, et un accompagnement conjoint EMR-CHRS.

Actuellement, 4 places n'ont pu être ouvertes, par manque de financement.

¹¹ Cf. Fiche pratique CHRS issue du *Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté* (2020), élaboré par le CEREMA., en référence au Code de l'action sociale et des familles, article L345-1 et suivants.

2.4. Le logement

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation.

Toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un **logement décent et indépendant** et s'y maintenir ». ¹²

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) a pour objectif la **participation active de l'utilisateur dans son projet d'insertion par le logement**, en vue d'accéder à (ou de se maintenir dans) un logement, mais aussi en matière de gestion de la vie quotidienne. Cette mesure est financée par le Fonds de solidarité du logement (FSL). En 2022, 49 ménages ont été accompagnés dans le Forez et 5 dans le Pilat.

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est un dispositif géré en partenariat avec l'ANEF et SOLIHA (79 ménages accompagnés en 2022) ; il s'adresse en principe aux **personnes sortant de structures d'hébergement ou orientées par la Commission de MÉdiation du DALO (COMED), afin de suivre et de sécuriser l'accès vers un logement**. Cette mesure est financée par l'Etat (DDETS). L'équipe assure aussi des diagnostics sur saisine de la COMED. Ce dispositif fait enfin l'objet depuis 2022 d'un nouveau partenariat, pour 30 accompagnements de personnes locataires du bailleur Alliade.

Le logement temporaire via **l'intermédiation locative (IML)**, soit 44 mesures en 2022, est également financé par l'Etat (DDETS), afin de **sous-louer des logements relevant du parc privé, hors quartiers prioritaires de la ville**, ce qui complexifie grandement la captation de logements et réduit l'offre de logements de qualité pour le service et les usagers. Orientées par décision du SIAO, **les ménages logés sont inscrits dans un parcours d'insertion** : le logement temporaire s'inscrit comme **une alternative à l'hébergement en structure collective ou à l'hôtel en vue de l'accès au logement**. En 2023, 35 logements sont également dédiés à l'accueil de déplacés Ukrainiens.

En principe, les logements en IML peuvent être mobilisés par mandat de gestion, sous-location, ou bail glissant. Actuellement, la totalité des 44 mesures sont proposées dans le cadre de la sous-location ; en partenariat avec l'ASL¹³, par convention annuelle, 3 places supplémentaires sont proposées en mandat de gestion. Le logement par bail glissant est confronté à la difficulté de capter des logements adaptés à un coût abordable et à la réticence des propriétaires ; en 2023, le logement par bail glissant est limité à « **l'IML Ukraine** ». Le dispositif IML connaît un **fort développement par l'orientation politique du Logement d'abord**.

En partenariat avec l'Agence Service Logement 42 (AIVS) et SOLIHA, dans le cadre du groupement associatif autour du SIAO, un partenariat est en cours de développement pour l'expérimentation d'une **plateforme commune de captation de logement**, avec des chargés de captation locative afin de

¹² Cf. Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement, art.1

¹³ ASL : Agence immobilière à vocation sociale (AIVS).

pouvoir capter dans des délais rapides, auprès des bailleurs, les logements correspondants à la croissance de cette activité.

2.5. Les activités complémentaires, en partenariat

Dans le cadre du Logement d'abord et en partenariat avec l'association Rimbaud, l'association Acars, l'équipe mobile précarité du Centre hospitalier, la DIHAL,¹⁴ l'association RENAÎTRE a mis en place un dispositif **Un Chez Soi d'Abord** de 55 places, à destination des personnes sans logement et porteuses de troubles psychiques sévères. Un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) porté par les 4 acteurs a été constitué en 2020. Un salarié de l'association RENAÎTRE est mis à disposition du Groupement. Un projet est en cours de mise en œuvre au sein du groupement pour la création d'un dispositif de même nature à destination des publics jeunes (Un Chez Soi Jeunes).



En collaboration avec l'association SOS Violences conjugales, en réponse à un appel à projet du Ministère de la justice en 2021, l'association RENAÎTRE contribue à un **dispositif de contrôle judiciaire avec placement probatoire**, consistant à héberger des auteurs de violences conjugales dans un cadre judiciaire au sein de **15 places d'hébergement en co-hébergement**, au sein d'un même immeuble sur Saint-Etienne. Les orientations sur ce dispositif sont effectuées par la Justice en lien avec le SPIP qui assure le contrôle judiciaire.¹⁵

¹⁴ DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

¹⁵ SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

III. Des repères communs

3.1. Pour la garantie et la promotion des droits, la participation et le pouvoir d'agir

L'accès aux droits, au cœur de l'accompagnement :

Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu et un élément fondamental du pacte social. Une Charte nationale, élaborée en 2017, définit ainsi les principes fondamentaux de l'accès aux droits :

- **L'accessibilité** (sans condition de domiciliation),
- **La gratuité**,
- **La proximité**,
- **La continuité**,
- **La confidentialité**,
- **La neutralité**,
- **Le professionnalisme** des intervenants,
- **l'adhésion** de la personne.¹⁶



L'information de la personne et sa compréhension, **l'analyse de ses besoins** et la prise en compte de ses demandes, **l'orientation** vers les partenaires et **le soutien dans les démarches**, sont au cœur de l'accompagnement des professionnels, pour la pleine inscription des usagers dans la société.

Cela implique de la part des intervenants une fine connaissance des droits, dans leur diversité et leur complexité,¹⁷ comme des différents organismes dédiés à leur exercice, de droit commun ou spécialisés. Ainsi, en plus de leur formation initiale, les professionnels de RENAÎTRE bénéficient régulièrement de formations et de temps de sensibilisation par les partenaires (comme la FAS, la CPAM, ...).¹⁸

L'accompagnement intervient principalement pour assurer le relais vers ces organismes, les personnes concernées faisant face à des procédures complexes. Ce relais ne consiste pas à se subsister

¹⁶ Cf. *Charte nationale de l'accès au droit* (2017) élaborée par le Ministère de la Justice et différentes associations, consultable sur le site Internet du Ministère de la Justice.

¹⁷ L'accès aux droits concerne :

- les droits économiques sociaux et culturels : emploi, logement, santé, éducation, formation, culture, protection de la famille et de l'enfance etc. ;
- des droits civils et politiques : droit à une identité, droit d'asile, droit de vote, droit à la justice etc. ;
- des droits et libertés individuels ou droits des usagers : l'égalité en droit et en dignité, le droit à la liberté, à la protection, le droit à l'intimité, à la vie privée, à la vie familiale, etc.

Cf. ANESM, *Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale*, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, 2012.

¹⁸ FAS : Fédération des acteurs de la solidarité. CPAM : Caisse primaire d'Assurance maladie.

à la personne accompagnée dans ses démarches, mais à « **faire avec** » elle, en valorisant ses capacités, son autonomie, dans le respect de ses choix.

L'enjeu est aussi celui de la visibilité de l'association, de ses missions et activités auprès de ces acteurs pour faciliter la coopération et la coordination. En ce sens, les services de l'association RENAÎTRE cherchent à **développer des liens plus étroits avec les associations spécialisées et les services publics**, à travers par exemples :

- La convention conclue en 2018 avec la CPAM : mise en place de permanences de la CPAM au sein de RENAÎTRE, échanges facilités entre intervenants par des contacts mails et téléphoniques dédiés ;
- La convention signée en 2022 avec la CAF de la Loire : permanence trimestrielle à l'accueil de jour, adresses mails destinés aux échanges avec les travailleurs sociaux, échanges institutionnels réguliers (dont une réunion d'évaluation annuelle).¹⁹

Pour autant, force est de constater que **les publics accompagnés rencontrent davantage de difficultés à accéder à leurs droits** : droit au séjour de plus en plus contraint, saturation des dispositifs et allongement des démarches, ... Dans ce contexte, il est constaté à RENAÎTRE, comme au niveau national, des problématiques de plus en plus importantes de **non-recours aux droits** : manque d'information, fracture numérique, peur de la stigmatisation ou du refus, désintérêt, non-adhésion, ... ²⁰ Par exemple, au niveau national, un tiers des personnes ayant droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS) ou au Revenu de solidarité active (RSA) n'y recouvrent pas, alors même qu'« une personne en situation d'extrême pauvreté à qui on assure une sécurité minimum par la jouissance de ses droits fondamentaux retrouvera des conditions de vie décentes qui lui permettront de faire face par elle-même à ses responsabilités, de faire des projets et d'être autonome »²¹.

Ces difficultés sont particulièrement constatées concernant les **droits des personnes étrangères** :

- difficultés générales d'accès au séjour : modalités d'accès à la Préfecture, au portail numérique ANEF²² et à la prise de rendez-vous, accès à l'interprétariat, délais de traitement des dossiers, délivrance d'attestations, demande complémentaire de documents, etc.
- accès aux droits sociaux : domiciliation, accès au compte bancaire ou à un numéro définitif de Sécurité Sociale, prise en compte de la composition familiale, ...²³

¹⁹ CAF : Caisse d'allocations familiales.

²⁰ Cf. par exemples le Projet fédéral 2022 de la Fédération nationale des acteurs de la solidarité (FAS), le Rapport Odenore - Secours Catholique Securitas France, *Non-recours : une dette sociale qui nous oblige* (2021), Avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), mars 2022

²¹ Cf. Travaux des économistes Esther Duflo, Michael Kremer et Abhijit Banerjee, Prix Nobel d'économie, cités par la CNCDH.

²² ANEF : administration numérique pour les étrangers en France.

²³ Collectif inter-associatif (AURORE, CIMADE, COALLIA, FAS, FORUM REFUGIES-COSI, FRANCE TERRE D'ASILE, GROUPE SOS SOLIDARITES, SAMUSOCIAL DE PARIE, SECOURS CAHTOLIQUE – CARITAS France), *Accès aux droits des personnes étrangères – Recensement inter associatif des difficultés rencontrées par les personnes étrangères dans leur accès aux droits (droit au séjour, droits sociaux)*, 2022.

Là encore, il s'agit de pouvoir travailler en lien direct avec les services de l'Etat, comme les réunions mises en place récemment avec la Préfecture pour échanger des situations spécifiques de personnes accompagnées. Il n'en reste pas moins que les délais de traitement par la Préfecture restent très longs.

Ces difficultés sont d'autant plus pesantes sur le sens du travail social et les conditions d'accompagnement face à aux différenciations opérées par le droit entre personnes concernées, par exemple, entre personnes de nationalité étrangère, certaines bénéficiant d'un statut spécifique de « protection temporaire », plus favorable pour l'obtention d'un titre de séjour, d'un hébergement ou un logement, ou pour l'exercice d'une activité professionnelle.

Autre source de tension, les professionnels de RENAÎTRE sont confrontés à des injonctions paradoxales qui impactent leur posture et leurs modalités d'intervention, comme par exemples : accompagner selon le principe de l'inconditionnalité (premier principe inscrit dans le référentiel AHI), tout en tenant compte de critères de vulnérabilité ; ou procéder à des fins d'hébergement tout en s'inscrivant dans le respect du principe de continuité.

Objectifs 2023-2028

Favoriser l'accès aux droits des personnes accompagnées

- ⇒ **S'appuyer sur des Commissions associatives thématiques** (santé, logement, droit des étrangers, emploi, culture, transition écologique, ...), favorisant une connaissance partagée des acteurs du territoire, la veille juridique, l'identification de professionnels ressources au sein de l'association, etc.
- ⇒ **Promouvoir l'accès à la culture** : favoriser l'accès/la participation des personnes accompagnées dans des projets culturels et artistiques ; valoriser et faire connaître l'association et ses publics, auprès des acteurs culturels ; développer la place de la culture et de la création dans l'accompagnement social et créer d'autres relations entre les professionnels et les personnes accueillies et accompagnées. Une Commission associative est mise en place en ce sens.
- ⇒ **Renforcer le partenariat avec la CAF**, pour une coordination ciblée des situations complexes (par exemple, via une réunion régulière entre travailleurs sociaux et agents CAF ?), tout en veillant à promouvoir l'autonomie des personnes concernées dans leurs démarches.
- ⇒ **Poursuivre le partenariat étroit avec la Préfecture** tant sur le suivi des situations individuelles que sur l'utilisation des outils nécessaires pour la réalisation des démarches (ex : portail numérique ANEF).
- ⇒ **Développer le maillage partenarial en milieu rural** (Forez), en se mettant en lien avec les Espaces France Service, guichets uniques pour l'accès aux droits.
- ⇒ **Réinitier le partenariat avec le Conseil départemental de l'accès au droit** (CDAD), à **étendre aux Délégués départementaux du Défenseur des droits**, pour des actions de sensibilisation au sein de l'association, des conseils, un appui à la formalisation de recours (ex : droit au logement opposable), etc.
- ⇒ **Poursuivre la formation des professionnels** tant en matière de droits que d'accompagnement à l'autonomie (entretien motivationnel).
- ⇒ **Faciliter le recours au numérique** en développant les partenariats avec les acteurs ressources (Emmaüs Connect, conseillers numériques de la Maison du projet, médiateurs numériques des centres sociaux, ...) et par des actions ciblées à destination des usagers (accès à l'informatique, réflexion à mener sur la pertinence de proposer un « coffre-fort » numérique aux personnes accompagnées).
- ⇒ **Poursuivre l'information des usagers sur leurs droits et les dispositifs existants**, par exemple, en développant l'invitation de partenaires à des réunions de sensibilisation et/ou des permanences (conseil juridique, droit au séjour, ...).

Les droits à garantir aux usagers dans l'accueil et l'accompagnement :

- **Non-discrimination,**
- **Accompagnement adapté,**
- **Information claire, compréhensible et adaptée...** un droit rappelé dans le Projet associatif, soulignant l'importance d'un langage simple et facile à comprendre,
- **Libre choix, consentement éclairé et participation** : choix des prestations proposées, co-construction du projet d'accueil et d'accompagnement, ...
- **Droit de renonciation et de recours** à l'orientation et au changement proposé, dans le respect des décisions administratives et judiciaires,
- **Respect des liens familiaux,**
- **Protection** : confidentialité, sécurité, droit à l'image, ...
- **Autonomie** : liberté de circulation, relations sociales et visites facilitées, libre disposition de ses biens et effets personnels, ...
- **Prévention et soutien** : rôle des proches favorisé, accompagnement de la fin de vie, ...
- **Exercice des droits civiques**
- **Pratique religieuse dans le respect du principe républicain de laïcité**, par exemple en proposant un menu adapté ou un plat de substitution lors de repas partagé,
- **Respect de la dignité de la personne, de son intimité** et de sa vie privée.²⁴

Ces droits et libertés sont à préciser dans leurs modalités de mise en œuvre pour chaque service : projet de service, contrat d'engagements réciproques, règlement de fonctionnement, ...

Ces modalités sont à discuter, réévaluer régulièrement avec les personnes accueillies, en tenant compte de la singularité des situations et des besoins. La réflexion collective pour ce stratégique a d'ailleurs souligné la nécessité de réinterroger certaines règles de vie pouvant se situer à l'encontre de ces droits, comme les limitations des droits de visite en centres d'hébergement, de la possibilité de s'absenter pendant plusieurs jours ou de décorer son lieu d'hébergement, etc.

« L'objectif de garantir la sécurité de l'utilisateur rentre parfois en contradiction avec l'objectif de promouvoir son autonomie. Il est recommandé qu'un arbitrage entre les bénéfices et les risques des actions envisagées soit réfléchi dans une perspective pluridisciplinaire et au cas par cas (...). Les professionnels doivent être sensibilisés à ce travail sur les marges d'autonomie et les marges d'incertitude (...), pour que le respect des règles de sécurité en vigueur ne conduise pas à des restrictions de liberté inutiles ou injustifiées et **pour que, autant que possible, la liberté reste la règle et la restriction de liberté, l'exception.** »²⁵

²⁴ Ces droits sont définis dans la **Charte des droits et libertés** (Arrêté du 8 septembre 2003, art. L311-4 du CASF). Si, juridiquement, cette Charte ne s'applique qu'au CHRS, ses dispositions sont à prendre en compte dans l'ensemble des services de RENAÎTRE.

²⁵ Cf. ANESM, *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*, Recommandation de bonnes pratiques professionnelles, 2009.

Plus largement, cette réflexion continue sur l'exercice des droits et libertés se situe dans une démarche de bientraitance, de prévention et de lutte contre la maltraitance, et pour la promotion d'un questionnement éthique.

La bientraitance est une démarche collective de prise de recul et d'adaptation des pratiques, un « **aller-retour permanent entre penser et agir** », dans une volonté de promouvoir **le bien-être et la qualité de vie** de la personne accompagnée, et en gardant à l'esprit le **risque de maltraitance**. Cette démarche repose sur 4 repères structurants :

1. L'utilisateur co-auteur de son parcours – Le respect de ses choix et de ses droits,
2. La qualité du lien entre usagers et professionnels, selon une « juste distance » et un cadre institutionnel stable,
3. L'ouverture à d'autres « contributions pertinentes » : partenaires, stagiaires, universitaires et chercheurs, bénévoles, proches des usagers, ...
4. Le soutien aux professionnels : échanges réguliers, sens donné aux missions, analyse de la pratique, formation, ... ²⁶

La maltraitance a été récemment définie par la loi : « Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »²⁷

Par ailleurs, l'article 434-3 du Code pénal prévoit 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende en cas de non signalement de fait de privations, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger.

A RENAÎTRE, la prévention et la lutte contre la maltraitance font l'objet d'un protocole associatif et d'un document d'information à destination des usagers, élaborés en 2018, à actualiser.

Le questionnement éthique vise à déterminer le « **bien agir** » :

- **Une réflexion collective**, qui associe une **pluralité de points de vue**,
- Une réflexion déclenchée **à partir de situations concrètes, singulières**, entrant en contradiction avec des valeurs et des principes d'intervention.

Il suppose une sensibilisation des acteurs de l'institution et un espace de réflexion et d'élaboration, qui restent à définir au sein de l'association.

²⁶ Cf. ANESM, *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*, op.cit.

²⁷ Cf. CASF, article L.119-1, issu de l'article 23 de la loi du 7 février 2022.

Objectifs 2023-2028

Garantir le respect des droits et libertés des personnes dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement

- ⇒ **Améliorer l'information des personnes accompagnées sur leurs droits et obligations dans le cadre de l'accompagnement** : mettre à jour et simplifier les documents d'accueil (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat, ...), en veillant à souligner la primauté de la liberté et des droits des personnes, et à leur présentation lors des premières rencontres (voire également lors d'une réunion d'information collective ?) ; sensibiliser et associer les usagers à la promotion de ces droits (dans le cadre d'instances de participation, telles que le Conseil de la vie sociale, les journées et réunions avec les usagers, des groupes d'expression).
- ⇒ **Promouvoir le questionnement éthique au sein de l'association**, en sensibilisant les professionnels et en réfléchissant à l'instauration d'un Comité éthique associatif, associant personnes concernées, professionnels et administrateurs (en lien avec le Comité dédié à la démarche qualité).
- ⇒ **Sensibiliser usagers et professionnels à la prévention et à la lutte contre la maltraitance** : actualiser le protocole et le document d'information des usagers, en veillant à leur adaptation pour l'ensemble des services.
- ⇒ **Être attentif à la primauté des droits, au respect de la vie privée, au maintien des liens affectifs et familiaux, dans le respect des exigences de la vie collective et de sécurité**. A préciser dans les projets de services.
- ⇒ Dans le cadre du droit au respect des liens familiaux, **mener une réflexion associative sur le soutien à la parentalité à proposer aux personnes accompagnées** (familles, personnes isolées bénéficiant d'un droit de visite et d'hébergement de leur enfant, place des enfants), dans la limite de nos missions et en lien avec des partenaires ressources (aide aux devoirs, accès aux loisirs, ...). Cette préoccupation a été soulignée par les professionnels (groupes de travail) et des personnes accueillies (rencontre associative dédiée au projet stratégique). Commission interne parentalité à créer, en lien avec Commission régionale de la FAS ? Pour des référents relais au sein des services ?
- ⇒ **Réaliser un état des lieux sur les différents barèmes d'aide selon lieux d'hébergement au sein de l'association**.

La participation et le pouvoir d'agir, du projet associatif à la mise en œuvre :

Le pouvoir d'agir renvoie à 3 principes clés :

- Choisir (une possibilité plutôt qu'une autre),
- Décider (part de risque et d'incertitude d'une action volontaire),
- Être acteur.



Le développement du pouvoir d'agir est à concevoir comme « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient ». ²⁸

La participation est un concept plus large, avec différents degrés de contribution à la prise de décision et à l'action :

1. L'expression et la communication : affirmation de soi par la prise de parole, sans préjuger de la portée de cette action sur son environnement ;
2. La consultation : discussions avant d'effectuer des choix, la décision prise n'étant toutefois pas obligatoirement liée aux points de vue émis ;
3. La concertation : association des personnes dans la recherche de solutions communes ;
4. La codécision : partage de la décision, résolution commune. ²⁹

La participation est un droit à garantir à la personne accompagnée, énoncé dans la Charte des droits et le Code de l'action sociale et des familles (art. L311-3) :

- La personne dispose de la liberté de participer ou non ;
- Ce droit concerne, à titre individuel, la participation directe à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement (ou projet personnalisé) ;
- Il concerne également l'expression et la participation collectives des personnes accompagnées concernant l'organisation et le fonctionnement du service qui les accompagnent (avis, propositions, contributions), à travers le Conseil de la vie sociale (CVS) ou toute autre forme de participation (groupe d'expression, enquête de satisfaction, réunions – conseils des résidents, etc.). Cette association des usagers est obligatoire concernant le projet d'établissement ou de service, le règlement de fonctionnement, l'évaluation de la qualité, l'effectivité des droits au sein de la structure, la prévention de la maltraitance (CHRS).



Cette participation s'exerce également dans des instances extra-associatives, comme le Conseil consultatif des personnes accueillies et accompagnées, mis en place depuis 2010 avec le soutien de la FAS. Professionnels et usagers de RENAÎTRE

s'associent régulièrement aux réunions proposées par le CRPA, portant sur des préoccupations communes, comme la laïcité en structures d'hébergement, la violence et la gestion des conflits, etc. Ses membres, élus pour 1 an, siègent également dans des instances de concertation des politiques

²⁸ Cf. Yann LE BOSSE, *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*. Éditions Ardis, 2012

²⁹ Définition élaborée par l'ANESM, sur la base des travaux de Sherry ARNSTEIN.

publiques dans le champ de la précarité (Commissions DALO, PDALHPD, ...)³⁰. Ils interviennent régulièrement au sein des associations, comme en juin 2023 à RENAÎTRE, pour la consultation des personnes concernées pour l'élaboration de ce projet stratégique.

Objectifs 2023-2028

Promouvoir la participation des personnes accompagnées

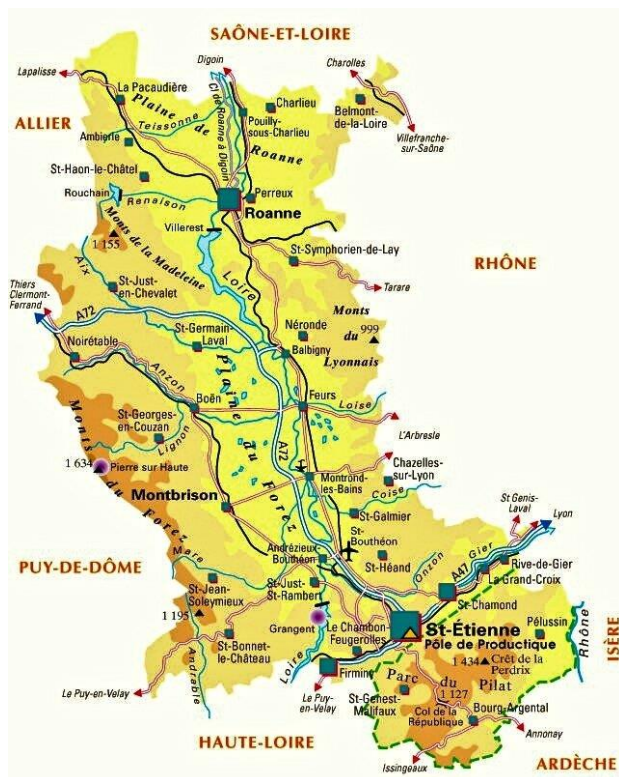
- ⇒ **Décliner cet objectif associatif dans les projets de service** : relance – instauration d'instances d'expression et de participation, promotion des actions collectives dans le champ du sport et de la culture, promotion de la participation des usagers aux activités de la vie quotidienne collective (ex : projets cuisine au CHRS), consolidation des démarches de projet personnalisé (approche « rétablissement », suivi et évaluation des objectifs personnalisés d'accompagnement, ...), promotion de l'entraide, renforcement des liens avec le CRPA (au-delà du CHRS).
- ⇒ **Conduire une réflexion associative transversale pour la promotion du pouvoir d'agir des usagers**, sur la base d'un état-des-lieux des différentes formes d'expression et de participation existantes au sein des services. S'inspirer de pratiques existantes dans d'autres associations. Soutenir le développement d'espaces partagés de réflexion avec les personnes accompagnées, et en veillant à leur articulation avec les autres instances (dont le Conseil d'administration). Réfléchir à la conception d'une formation-action pour accompagner ce développement.

³⁰DALO : Droit au logement opposable.

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

3.2. Pour des réponses adaptées aux besoins de notre territoire

Le territoire d'intervention :



L'association RENAÎTRE est un des principaux opérateurs de l'Etat en matière d'AHU, au **Centre** (Montbrison et la Plaine du Forez) et au **Sud** (agglomération stéphanoise) **de la Loire**.

Son action est complémentaire d'autres associations :

- ACARS, association communautaire d'action et de recherches sociale, caractérisée par son expertise en santé,
- Entraide Pierre Valdo, connue pour son expertise en matière de demande asile, déployant diverses activités dans différentes régions,
- D'autres associations plus « généralistes » ou centrées sur le logement (ANEF, SOLiHA, ASL, ...) et/ou plus petites (comme TRIANGLE).

L'action de RENAÎTRE est reconnue par les services de l'Etat, qui lui confient continuellement de nouveaux projets au sein de

ce territoire. Malgré le développement de ses activités, son financement reste fragile, au sens d'une part faible de dotation globale (CHRS), contre une proportion importante de financement par subventions de l'Etat (DDETS). A l'avenir, la diversification des sources de financement, et leur pérennisation, constituent un enjeu fort pour le Conseil d'administration : financement du Département ? appel au don ? recherche de financements privés ?

De par son ancrage historique, RENAÎTRE dispose d'une bonne connaissance des spécificités de son territoire d'intervention, en particulier :

- Saint-Etienne et sa métropole, deuxième commune la plus peuplée de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pôle d'emploi important, mais avec « une opposition entre les centres denses, frappés par la précarité, et les logements individuels de la périphérie occupés par une population aisée ». ³¹ L'enjeu est notamment celui de l'accentuation de la mixité sociale, par la réhabilitation ou la démolition de l'habitat urbain dégradé ;
- Montbrison et la Plaine du Forez, territoire partagé entre plaines et moyennes montagnes, avec une intensification de la périurbanisation, sous l'influence de Saint-Étienne. Beaucoup de jeunes actifs viennent s'y installer, malgré le déficit d'emplois locaux. Dans les secteurs ruraux, la problématique est celle de l'identification des populations en situation de précarité, souvent marginalisées, avec un faible recours aux droits et à l'accompagnement.

³¹ Cf. INSEE

De manière plus globale, **La Loire compte parmi les départements les plus pauvres de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, avec une concentration de la pauvreté sur Saint-Etienne métropole et Roannais agglomération. L'analyse des publics sans logement illustre également :

- Une surreprésentation des jeunes de 18 à 25 ans (les 0 – 17 ans représentent 30% des personnes en demande auprès du 115 contre 22% de la population générale de la Loire), confrontés à l'absence de ressource et au manque de solution adaptée ;
- L'inadéquation de l'offre d'hébergement aux besoins des personnes avec troubles psychiques (un peu moins du 1/4 des personnes hébergées ou logées bénéficient d'un suivi psychiatrique en 2020, selon le SIAO) ;
- L'accès quasi-impossible au logement des personnes en situation administrative complexe ou irrégulière ;
- L'augmentation des prises en charge des personnes victimes de violences conjugales (421 personnes en 2021, soit 198 ménages, du fait d'un meilleur repérage par le dispositif de mise en sécurité). La problématique de l'absence de solution pour les femmes concernées, en dehors de Saint-Etienne et à Roanne, reste entière. ³²

Le département se caractérise également par une inadéquation de l'offre d'hébergement et de logement au regard des besoins :

- Au niveau de l'hébergement d'urgence, sur l'année 2021, seules 37.5% des demandes ont été pourvues, 85% étant liées à un refus 115 (le plus souvent faute de place disponible ou par absence de compatibilité avec la composition du ménage) ;
- En ce qui concerne l'hébergement d'insertion ou le logement accompagné, par exemples en juin 2022 : 161 personnes sont inscrites sur liste d'attente pour l'hébergement en CHRS diffus, 148 pour l'IML ; le délai d'attente moyen est de 13 mois en résidence accueil, 7 mois en CHRS diffus ou « hors les murs » ; le temps d'attente le plus long est de 26 mois pour la première personne inscrite en liste d'attente pour l'accueil en résidence accueil, 23 mois en CHRS diffus, 20 mois en CHRS collectif. Le CHRS diffus en appartement est à l'heure actuelle le dispositif le plus saturé à Saint-Etienne. La situation est également préoccupante sur l'unique résidence accueil du département. A RENAÎTRE, cette tension se constate également pour l'accès au CHRS collectif comme au logement via l'IML.

Outre le manque de réponses adaptées, d'autres facteurs concourent à l'engorgement des dispositifs :

- Difficultés rencontrées dans l'orientation : problèmes de coordination entre les acteurs et d'analyse des critères prioritaires ;
- Temps de latence pour l'accueil en logement : problématique de captation de logement, temps nécessaire à la remise en état et charge de travail du service logistique – entretien (malgré le renforcement de l'équipe).

³² Cf. SIAO 42, *Etat-des-lieux sur la précarité dans la Loire*, 2022. Point de vigilance : les données traitées par le SIAO concernent les revenus et la précarité des ménages. « Elles excluent néanmoins une grande partie des publics du SIAO. En effet, la population statistique retenue ne prend pas en compte les ménages fiscaux en collectivité (foyers, hôpitaux, maisons de retraite) et les personnes sans-domicile. »

Les lieux d'implantation et d'accueil des usagers :

RENAÎTRE est implantée historiquement à Saint-Etienne, dans le quartier Châteaureux, où se situent le siège, le CHRS collectif, et l'accueil de jour La Fontaine. Ce quartier, en pleine mutations, allie création d'un centre d'affaires (le 2^{ème} de la région), de nouveaux ensembles immobiliers, mais aussi nombre d'immeubles anciens concentrant des ménages frappés par la précarité.



Au sein de cette agglomération, **les appartements et logements sont répartis dans le parc privé (IML) et dans le parc social, comme le service Intervalle, au cœur du quartier de la Métare.** Ce quartier est caractérisé par ses infrastructures (faculté, équipements sportifs, administrations, commerces), mais aussi par ses logements sociaux, d'une quinzaine d'étages, ceinturant le quartier, concentrant des ménages en situation de pauvreté et une augmentation de la violence et de la délinquance. Aussi, si un travail important de rénovation des appartements a été engagé, et si Intervalle avait pour vocation première la concentration d'hébergement diffus dans un même quartier, l'implantation soulève des difficultés nouvelles, en matière de sécurité, qui peuvent se révéler problématiques pour des personnes particulièrement vulnérables, comme les jeunes isolés, sans présence éducative les week-ends.

Le CHU est lui localisé dans une ancienne résidence universitaire, dans le quartier de la Cotonne : un quartier populaire, qui bénéficie de la dynamique du centre-ville.

Le service HUDA répartit ses 80 places en appartements dans différentes communes, **Rive-de-Gier, Firminy, Saint-Etienne.**

La Mission Hôtels collabore actuellement avec **9 hôtels**, répartis à **Saint-Etienne, Roanne, Rive-de-Gier, La Grande Croix.**

Outre les appartements situés à **Saint-Etienne** (à près de 60%), **le service IML dispose également de logements dans le Montbrisonnais et l'Ondaine**, avec une montée en charge importante dans **le Forez**. Les appartements des **autres dispositifs d'accompagnement au logement** (ASLL, AVDL) sont situés dans les **territoires du Pilat** et la **Plaine du Forez**.

Les appartements et centres d'hébergement sont régulièrement rénovés, avec l'appui du service logistique et entretien de l'association, et, selon les chantiers, des bailleurs – propriétaires et/ou des résidents.

Par exemple, le CHRS collectif a fait l'objet de l'aménagement d'une nouvelle cuisine collective en 2022, avec des postes individuels pour la préparation des repas, mais aussi d'autres espaces collectifs attenants, comme la salle télé. Les besoins de rénovation restent cependant importants : couloirs, peintures, sols, ...

L'accueil de jour s'apprête à d'importants travaux pour proposer aux usagers un espace plus grand, modulable selon les activités proposées.

Au-dessus, 5 logements seront prochainement aménagés, au titre du CHRS diffus, mais aussi potentiellement pour proposer un logement de transition, du CHRS collectif au logement individuel.

Enfin, concernant la captation d'appartements, problématique importante pour la fluidité des parcours d'accompagnement (en particulier pour l'IML, circonscrite au parc privé), **deux postes sont dédiés à la gestion locative** (HUDA, SHAM, IML), et l'association peut désormais s'appuyer

sur la **plateforme LOUISE** expérimentée par le Groupement des Acteurs de l'Hébergement et du Logement de la Loire (GRAHL 42), dont RENAÎTRE est membre fondateur.³³

Objectifs 2023-2028

Améliorer le cadre de vie et d'accueil des personnes hébergées et logées

- ⇒ **Réfléchir à un projet de rénovation des espaces collectifs du CHRS**, dans la suite de la rénovation de la cuisine et salles attenantes au rez-de-chaussée.
- ⇒ A long terme, **mener une réflexion sur la localisation du service Intervalle et sur la question de la concentration des appartements**. Réfléchir également à l'aménagement d'appartement(s) pour personnes à mobilité réduite.
- ⇒ **Procéder l'aménagement et l'entretien/embellissement des locaux du CHU**, dans une volonté d'humanisation des lieux de vie collectifs, éventuellement par recours aux dons en nature et au mécénat. Le projet du CHU est en effet fondé sur la conciliation entre espaces privatifs et espaces collectifs, afin de favoriser les besoins des familles, le partage d'activités, la rencontre de partenaires, ...
- ⇒ **Trouver des locaux adaptés pour les services HUDA et SHAM**. Par exemple, concernant l'HUDA, 4 travailleurs sociaux se partagent un bureau au siège, et sans salle collective, peu adaptés à l'accueil du public, aux entretiens individuels, à la proposition d'activités collectives, et à la concentration nécessaire pour les écrits professionnels, les échanges téléphoniques, etc.
- ⇒ **Rénover les locaux du siège** (pour la première fois depuis l'installation de l'association), les bureaux actuels étant trop étroits (ex : absence de bureau pour le CSE, Conseil économique et social).
- ⇒ **Mener une réflexion sur « l'habiter » en appartements** (CHRS diffus, logement) : conditions d'installation ; appropriation du logement, en assouplissant les règles de fonctionnement en matière d'aménagements et de personnalisation (en IML en particulier) ; accompagnement de la sortie.

³³ Cf. Chapitre suivant sur les partenariats de l'association / SIAO – GRAHL 42.

Les partenaires et le travail en réseau :

Accès aux soins

- ACARS, en particulier avec le service infirmiers d'accompagnement à la santé et l'équipe mobile Santé Précarité (expérimentale)
- INTERFACE - ELIPSE, Équipes mobile psychiatrie précarité
- Autres partenaires : PASS, CSAPAF - RIMBAUD et autres CSAPA, PRAPS, ELIA, RESSOURCES, UTDT, AISPAS, CMA, CMP, Hôpitaux de jour, CRIAVS, professionnels de santé, ...

Action sociale

- CCAS et Services sociaux des mairies de Montbrison, Feurs et Saint-Etienne
- Conseil départemental
- Centres sociaux
- Acteurs de la protection de l'enfance
- Autres partenaires : St Vincent de Paul, Chrysalide, CDAFAL, ASSFAM, PADA, ASAS, Asile de nuit, AGASEF, Secours populaire, Croix rouge Française, Communauté Emmaüs, Secours catholique, Resto du cœur, Bistrot social, Groupe Prison St-Etienne

Insertion professionnelle

- Ateliers et chantiers d'insertion
- Missions locales
- DIE, Direction de l'insertion et de l'emploi, et PLIE, Plan local pour l'insertion et l'emploi, du Département
- Pôle Emploi
- Autres partenaires : Mission insertion du Département, Forez Entreprendre, Main d'œuvre à disposition, Espace Emploi Formation de Feurs Tremplin 42, ACARS INSERTION, Lift, Aid'auto 42, ID'EES INTERIM, Agences intérim / Centre de formation AGASEF

Logement

- Partenariat privilégié avec l'ASL (convention) et SOLiHA pour l'accès au mandat de gestion et le suivi de l'accompagnement,
- Autres partenaires : CSL, Intermédiation locative, Bail glissant, ANEF, AGFA, FJT le PAX, Bailleurs sociaux, Dispositif AVDL, Agences immobilières privées, LOCAPASS, ARALIS, SOLiHA, SIAO LOIRE

Justice

- SPIP, Centre Pénitentiaire de St Etienne, Etablissements Pénitentiaires et Maison d'arrêt hors département, UDAF, Entraide Sociale, mandataires judiciaires, Maison des avocats, Tribunal d'instance, Tribunal de Grande Instance

Administration

- Préfecture, OFPRA, Banque de France, CPAM, CAF, OFII, Département de la Loire.

Travail en réseau

- GRAHL 42, Groupement des acteurs de l'hébergement et du logement de la Loire, portant le SIAO 42
- FAS Auvergne-Rhône-Alpes
- URIOPSS
- Réseau des directeurs sociaux et médico-sociaux associatifs de la Loire.

Renaitre est fondateur et membre à part entière du **Groupement de coopération sociale (GCS) portant le SIAO (GRAHL 42)**. Ce GCS a pour objectifs :

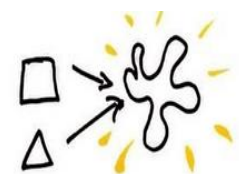
- le portage des fonctions réglementaires du SIAO dans tous les aspects que lui confèrent les textes portant sur la mise en œuvre du « service public de la rue au logement » promu par la DIHAL, et notamment par la mise en place, de manière concertée, du Comité stratégique partenarial qui définit les stratégies et actions communes pour mettre en œuvre les politiques de Logement d'abord et d'hébergement à l'échelle du département et à l'échelle des grands bassins de vie, en lien avec les orientations stratégiques définies dans le PDALHPD.
- La coordination opérationnelle de ses membres, voire d'acteurs externes, en relation avec les acteurs institutionnels (membres ou non du groupement) sur les différents territoires du département de la Loire en vue de la co-construction et du fonctionnement optimum :
 - De l'observatoire départemental porté par le SIAO,
 - Des dispositifs issus de son exploitation, dans le cadre de projets collaboratifs, entre deux ou plusieurs acteurs membres ou non du GCS.

En 2023, le GCS a pris la dénomination de GRAHL 42, Groupement des Acteurs de l'Hébergement et du Logement de la Loire. Il regroupe actuellement 18 associations ligériennes du champ AHI en particulier.

Le partenariat renvoie également aux **actions menées au sein des territoires d'implantation**, comme les liens du CHRS avec un collectif d'habitants pour l'accès à un jardin partagé (La P'tite Campagne »), un projet similaire à Montbrison, ou encore les liens du CHU Maurice Violette avec les associations du quartier de la Cotonne (comme avec le centre social).

Une adaptation nécessaire des pratiques et des réponses aux besoins des publics :

Conformément à la Feuille de route du SIAO, l'association RENAÎTRE s'inscrit dans les **orientations de la politique Logement d'abord** :



- Favoriser l'accès direct au logement depuis la rue, l'hébergement d'urgence, les institutions (fin des parcours en escalier) : projets CHRS Hors les murs, accompagnement au logement dès la mise à l'abri des femmes victimes de violence au CHU, etc.
- Désengorger et limiter le recours à l'hôtel, notamment par une coordination étroite entre la Mission Hôtels et le CHU, avec des équipes situées dans les locaux du CHU et la mise en place d'un poste de coordination au sein de l'équipe Mission Hôtels ;
- Décorrélérer l'accompagnement et l'hébergement/ le logement avec la transformation de places du CHRS collectif en CHRS diffus ou Hors les murs ;
- Développer et adapter le logement accompagné, avec le développement de l'IML ;
- Développer les mesures permettant l'accès et le maintien dans le logement, à travers le dispositif AVDL ;
- Adapter les pratiques professionnelles aux paradigmes du logement d'abord, avec la formation progressive de l'ensemble des équipes (dont les fonctions d'encadrement en 2023).

Le Logement d'abord constitue également le premier axe du PDALHPD de la Loire 2020-2025.

Cette philosophie d'intervention est fondée sur les principes suivants :

- **Le droit au logement comme préalable,**
- **Choix et contrôle par les usagers,**
- **Séparation du logement et de l'accompagnement (comme prérequis au logement),**
- **Orientation des pratiques « rétablissement »** (pouvoir d'agir, approche par les forces),
- **Réduction des risques,**
- **Engagement actif sans coercition,**
- **La personne au centre de l'accompagnement,**
- **L'accompagnement est souple et aussi long que de besoin.**³⁴

Plébiscitée par les acteurs associatifs et les pouvoirs publics, cette approche comporte cependant des limites :

- Le Logement d'abord ne peut pas combattre toutes les formes de sans-abrisme, notamment pour les publics sans droit au logement (personnes « sans papier », personnes fortement marginalisées, ...) ;
- Les politiques dédiées sont parfois éloignés des principes fondamentaux, privilégiant une approche de restriction budgétaire, notamment dans la difficulté pour les opérateurs à obtenir des financements pour l'accompagnement en CHRS Hors les murs ;
- Des conditions de réussite non réunies à ce jour : développement d'une offre de logement abordable, visibilité pluriannuelle, etc.

Au final, l'association RENAÎTRE dispose des fondements nécessaires pour le déploiement de cette approche Logement d'abord :

- Ses valeurs associatives et principes d'intervention, basés sur l'inconditionnalité, la primauté du recours au droit commun, etc.
- Des équipes formées de longue date (CHRS diffus), ayant pu explorer de nouvelles pratiques professionnelles comme la « multi-référence », les projets CHRS Hors les murs, ...
- La formation progressive de l'ensemble des professionnels de l'accompagnement et de l'encadrement.

³⁴ Cf. FEANTSA, Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abris.

Objectifs 2023-2028

Essaimer les approches du Logement d'abord et du rétablissement au sein de l'association

⇒ **Décliner l'approche « rétablissement » dans l'ensemble des services**, selon les spécificités de leurs missions (projets de services), en veillant à fonder les projets d'accompagnement sur les demandes et les forces des personnes plutôt que sur leurs besoins et difficultés. Poursuivre la formation des équipes et les visites d'associations ayant intégré cette philosophie d'intervention dans leurs pratiques.

⇒ **Identifier les expertises thématiques au sein de l'association et parmi les partenaires, dans une logique de multiréférence dans l'accompagnement des personnes** : par exemple, l'accompagnement en santé ou en matière de réduction des risques liées aux conduites addictives relèvent de partenaires spécialisés, intervenant déjà au sein de services RENAÎTRE (ACARS, CAARUD, ...) ou à solliciter, alors que le droit au séjour représente une expertise technique de l'association, avec deux professionnels minimum soient spécifiquement formés, **à ériger comme fonctions ressources pour l'ensemble des services.**

Développer l'expertise en matière d'insertion professionnelle, pour un accompagnement plus soutenu : renforcement des partenariats relevant de l'insertion par l'activité économique (FACE, PLIE, TREMPIN, ACARS, Plateforme de l'insertion, TAPAJ, ...), relance d'une commission associative « emploi-insertion » avec des référénts par service, mise en place d'activités de mise en situation de travail, ...

⇒ **Poursuivre le dialogue avec la DDETS dans le cadre du CPOM pour la reconnaissance et le déploiement de places en CHRS Hors les murs.**

⇒ **Poursuivre les réflexions pour des réponses adaptées aux besoins des différents publics :**

- Besoins spécifiques des femmes ;
- Besoins des personnes en situation administrative irrégulière avec un accès limité au droit commun ;
- Accompagnement de la perte d'autonomie et du vieillissement des résidents (ex : projet en cours au CHU) ;
- Pour des projets spécifiques à l'égard des jeunes isolés socialement (ex : projet d'hébergement de transition depuis le CHRS) ;
- Des personnes en situation de handicap ;
- Et les publics victimes de discrimination, selon les critères prévus par la loi.

3.3. Une politique sociale en soutien aux professionnels

La politique sociale d'une organisation ne se limite pas seulement au respect des obligations légales et conventionnelles en vigueur. Elle renvoie à la volonté de l'employeur de participer au **bien-être**, à la **sécurité** et à l'**épanouissement** des salariés. De la **Charte des valeurs** au **Projet associatif**, RENAÎTRE affirme ainsi son attachement :

- À la **transparence des décisions** prises par le Conseil d'administration et la Direction ;
- À la **formation** et à la **qualification** des professionnels (notamment par l'accueil de stagiaires et apprentis, mais aussi à travers le Plan de développement des compétences) ;
- au **pouvoir d'agir des salariés** : autonomie dans la gestion des tâches et la conduite de projet, co-construction, confiance accordée par la Direction, ...³⁵
- Au **management participatif** : la Direction comme facilitatrice de l'accueil et de l'accompagnement, responsable d'une prise de risque et d'une adaptation continue nécessaires à l'action socioéducative, et conciliant appui opérationnel et vision stratégique. Le « collectif de travail » est aussi pensé comme un espace laissant le temps à la réflexion collective et à la conflictualité, pour des réponses adaptées et efficaces.

Objectifs 2023-2028

Renforcer le pouvoir d'agir des salariés

- ⇒ Promouvoir une dynamique de travail en équipe qui invite les professionnels à **prendre le temps en équipe de penser la « prise de risque » inhérente à tout accompagnement** (équilibre nécessaire entre marge d'autonomie et marge d'incertitude), notamment à travers **la démarche de projet personnalisé, à harmoniser dans ses principes clés, et à décliner dans les projets de services** selon les spécificités des activités.
- ⇒ **Mieux accompagner le projet professionnel de chaque salarié**, dans un contexte de mutations importantes du secteur (Logement d'abord, projet de réforme de la tarification des CHRS, orientations de la Préfecture en matière de fluidité des hébergements, ...). En ce sens, au-delà des entretiens professionnels et de la politique de formation, **proposer des temps d'immersion dans d'autres contextes de travail** (permutation au sein et à l'extérieur de l'association, au sein du secteur AHI et de l'ensemble de l'action sociale et médico-sociale).

³⁵ Cf. Denis PIVETEAU, « Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change », Choisir un métier du travail social c'est se donner le « pouvoir d'agir », avec les personnes que l'on accompagne, pour faire advenir une société « inclusive », Rapport remis à la Conférence nationale des métiers de l'accompagnement social et médico-social, 2022.

La composition des équipes :

En mai 2023, les équipes de RENAÎTRE représentent **83 salariés (75,65 ETP), dont 3 mis à disposition**.³⁶

Chaque service comprend généralement un minimum de 2 à 3 travailleurs sociaux (EMR, Mission Hôtels, ...) et jusqu'à 7 postes environ dédiés à l'accompagnement socio-éducatif (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, maitresses de maison et autres intervenants sociaux).

Quelque soit leur diplôme initial ou leur parcours professionnel, les salariés de RENAÎTRE partagent **une même mission de travail social** : tout en s'appuyant sur les expertises en présence, ils partagent des postures et des tâches identiques. Cette polyvalence assumée s'appuie sur un certain nombre de balises : l'équipe comme espace ressource (avec pour chaque service une réunion hebdomadaire ou bihebdomadaire), des moyens propres à garantir la sécurité, la politique de formation, le système d'informations (réseau informatique unique, logiciels relatifs à la gestion administrative et financière), etc.

La complémentarité des professionnels s'illustre aussi par de nouveaux profils métiers, comme le **salarié travailleur pair**, mis à disposition du dispositif UCSA, mettant au service de l'accompagnement son savoir expérientiel.

De la même manière, l'action associative s'appuie sur la **contribution de nombreux stagiaires** : éducateurs spécialisés, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, moniteurs éducateurs, étudiants en diplôme universitaire relatif aux droits des étrangers, conseillers d'insertion et de probation, techniciens d'intervention sociale et familiale, ... Plusieurs salariés sont formés au tutorat et à l'encadrement des stagiaires, deux salariées sont reconnues comme maitre d'apprentissage. Leur accueil est préparé et organisé en équipe.

Trois **bénévoles** ont également rejoint récemment l'association, pour délivrer des cours de Français Langue Etrangère (FLE) à des résidents du CHU. Leur engagement est formalisé par un contrat spécifique, accompagné de la Charte des valeurs. Le développement du bénévolat est un enjeu important pour les années qui viennent.

L'organisation et le fonctionnement :

Sur la base des résultats d'un audit conduit en 2021, **l'organisation de l'association est progressivement clarifiée**, comme la mise à jour du Document unique de délégation (DUD), qui comprend l'articulation des instances de la gouvernance associative (Conseil d'administration, Bureau, Assemblée générale, CSE). Des subdélégations ont été également formalisées concernant les chefs de service.

Cet audit a également été pris en compte pour affiner **l'appui du siège et des fonctions supports** : renforcement de l'équipe logistique encadrée par un responsable, consolidation de la gestion locative avec des profils métiers spécifiques, développement de l'expertise en ressources humaines avec la création d'un poste d'assistant dédié, ...

L'organisation se veut également garante de **la continuité de l'accompagnement**, qu'il s'agisse par exemple du dispositif d'astreinte (par roulement des chefs de service) ou de la veille de nuit en hébergement collectif (avec des surveillants présents toute la nuit au CHU).

³⁶ Cf. Organigramme (juin 2023) en annexes.

Elle suppose également une **politique de prévention et de gestion des risques** : plan de gestion de crise et de continuité des activités (2018), avec consignes et protocoles associés (à actualiser), prévention de la maltraitance (contrôle au recrutement, formations régulières comme en 2022 sur la prévention de la violence et la communication bienveillante, ...), mise à jour du Document unique d'évaluation des risques (DUER), etc.

Enfin, le fonctionnement est à réinterroger régulièrement dans le cadre de la **démarche d'amélioration continue de la qualité**, au moyen des travaux menés par le Comité de direction et du recrutement en cours d'un chargé de mission qualité en vue notamment de l'évaluation programmée en 2024 (CHRS). La question de la relance de la Commission associative dédiée est également posée, pour soutenir le suivi de la mise en œuvre des objectifs d'amélioration.

Objectifs 2023-2028

Poursuivre la clarification de l'organisation et du fonctionnement

- ⇒ **Mettre à jour les fiches de poste** transversales par métier et spécifiques selon les services, **ainsi que le règlement intérieur** (en cours de finalisation).
- ⇒ **Préciser davantage la place et les modalités de travail des salariés mis à disposition** : conditions de travail, modalités de maintien du lien avec l'association et les services, ...
- ⇒ **Renforcer encore davantage l'équipe logistique** par des postes complémentaires, la structuration de ses attributions (ex : politique achat) et des espaces adaptés (stockage et atelier).
- ⇒ **Poursuivre la réflexion en cours sur la place des assistantes administratives** : fiches de poste, liens hiérarchiques, appartenance à une équipe, régulation, ...
- ⇒ **Poursuivre la réflexion pour le déploiement d'un management selon l'approche « rétablissement »**, dans la suite de la formation suivie en 2023, à travers la création d'outils (ex : guide d'entretien professionnel).
- ⇒ **Analyser les besoins des services et soutenir les professionnels en matière de partage et système d'information** : structuration des écrits professionnels (ex : dossier de l'utilisateur), poursuite des travaux menés pour la mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD) et la sécurisation des données informatiques, ...
- ⇒ **Actualiser et compléter les documents de prévention et de gestion des risques et relatifs à la démarche qualité** : mise à jour du plan de continuité et documents associés, formalisation des conduites à tenir en cas d'urgence (en sus des formations régulières aux premiers secours), structuration du suivi des événements indésirables et de la gestion des plaintes et des réclamations, ...

Le soutien aux professionnels :

Le recrutement des salariés est effectué par une Commission de sélection, au regard des entretiens menés par le Directeur et le Conseil d'administration (cadres) ou par le Directeur et/ou un Chef de service (pouvant également associer un travailleur social, afin qu'il y ait toujours deux personnes lors des recrutements). Tout recrutement s'appuie donc sur un regard croisé, au sein de cette commission et des entretiens en binôme. L'enjeu est aujourd'hui de consolider **l'accueil des nouveaux salariés**, en complément de la période de tuilage (lorsqu'elle est possible) et d'un planning aménagé



La professionnalisation des salariés est un axe majeur de la politique associative, avec un large accès à la formation et une Commission interne dédiée à l'octroi de formations (moniteurs éducateurs, chefs de service, ...). Les demandes sont recueillies lors des entretiens professionnels ou lors d'appels à candidatures annuels, sur la base des catalogues mis à disposition (FAS, Forum réfugiés, ENSEIS, ...). Elles sont analysées et priorisées en Comité de direction, puis soumis à l'avis du CSE, en tenant compte des orientations associatives et du budget disponible, et validées en Bureau. Ainsi, le Plan de développement des compétences comprend :

- Des formations récurrentes (droit des étrangers, sécurité incendie, premiers secours, usage des outils numériques et sécurité informatique, ...),
- Des formations pour l'évolution des pratiques professionnelles, comme sur le rétablissement en santé mentale et l'approche Logement d'abord, l'entretien motivationnel, la réduction des risques, les premiers secours en santé mentale, ...
- Des formations en lien avec les orientations projet associatif, comme concernant la transition écologique (fresque du climat),
- Des formations qualifiantes individuelles, validées par le Bureau associatif après appel à projet et selon les fonds disponibles.

Outre la formation, **l'analyse de la pratique**, mise en place dans l'ensemble des services, ainsi que pour les cadres, constitue un autre espace ressource pour les professionnels, tout comme la **participation régulière à des formations courtes, conférences, séminaires, commissions, ...** organisés notamment par la FAS, le SIAO 42, la DDETS, ENSEIS,³⁷ etc.

De même, au sein de RENAÎTRE :

- Une **journée interservices** est organisée pour les équipes du CHRS diffus deux fois par an,
- Des **réunions institutionnelles annuelles** (communes à l'ensemble des services, autour d'un thème commun) ont été récemment instaurées,
- La **mobilité interne** est encouragée,
- Et la **communication interne** est en cours de développement (refonte du site Internet, création d'un journal interne).

³⁷ ENSEIS : École Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale.

Objectifs 2023-2028

Renforcer le soutien aux professionnels

- ⇒ **Améliorer l'accueil des nouveaux salariés** : livret d'accueil (en projet), visite des locaux et des services, accueil institutionnel via une journée de regroupement deux fois par an ? questionnaire ou entretien du type « rapport d'étonnement » ?
- ⇒ **Améliorer le départ des salariés** : veiller à la remise de la carte professionnelle, des clés, etc.
- ⇒ **Développer les co-formations** associant usagers, professionnels et administrateurs.
- ⇒ **Penser et développer les liens entre les services** (ex : formations interservices, évolution de l'Assemblée générale comme temps de partage et de débat) **et l'articulation avec les commissions associatives.**
- ⇒ **Renforcer la communication interne et externe** : projet de cartes professionnelles et de visite, plaquette associative, ...

La politique sociale :

Le dialogue social s'appuie sur le CSE, instauré en 2022, avec 3 représentants titulaires et 3 représentants des suppléants pour les salariés non cadres, 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour les salariés cadres, avec la prise en compte de l'ensemble des sites. La formation des élus est engagée (santé sécurité au travail, rôle et missions du CSE) et est à poursuivre. Les membres du CSE souhaitent également pouvoir disposer d'un bureau adapté à l'accueil des salariés (autre que le bureau mis à disposition au CHU) et renforcer leur structuration et leur communication. Ils se réunissent tous les deux mois à minima avec le Directeur. Les procès-verbaux des séances sont communiqués aux salariés par mail et mis à disposition sur le réseau informatique.

Objectifs 2023-2028

Poursuivre la dynamique engagée en matière de politique sociale

- ⇒ **Poursuivre les travaux engagés avec le CSE** : Règlement intérieur, DUER, accords d'entreprise, politique salariale, ...
- ⇒ **Soutenir le CSE dans son fonctionnement** : élaboration des documents obligatoires, négociations annuelles, bilan social, ...
- ⇒ **Développer les actions pour la qualité de vie au travail** et le bien-être au travail (ex : télétravail, lutte contre le harcèlement, ...), sur la base d'un état-des-lieux à mener.

Les sujets traités concernent les orientations stratégiques, la situation économique et financière, la politique sociale et les conditions de travail, ... Ils travaillent actuellement, avec la Direction et le Bureau, à l'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (intégrant les risques psycho-sociaux) et du Règlement intérieur, à la mise en place d'une nouvelle mutuelle d'entreprise, un accord pour le télétravail, ...

3.4. La contribution à une société écoresponsable, au moyen d'actions concrètes



Le fonctionnement et le développement de l'activité de Renaître au profit des générations actuelles ne peut se faire sans prendre en compte les conditions de vie des générations futures. Renaître prend acte des ressources limitées de notre planète et des dégâts déjà causés à notre environnement qui menacent notre futur immédiat.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration a souhaité l'engagement de l'association dans une perspective de développement durable : **faire œuvre de sobriété et d'efficacité dans l'utilisation des ressources et privilégier celles qui sont renouvelables**. Cette volonté doit se manifester dans les projets d'établissement et de services, dans les réalisations futures de l'association mais aussi dans son fonctionnement actuel. Elle passe aussi par la sensibilisation des personnels et des usagers sur les gestes du quotidien.

Si des actions (sensibilisation des usagers, seconde vie, économie d'énergie...) sont déjà en place, de manière diffuse et informelle, il faut reconnaître que l'association Renaître accuse **un profond retard dans le déploiement de sa responsabilité environnementale**, autrement dit de sa contribution aux enjeux du développement durable. Face aux alertes de modification en profondeur du climat qui se multiplient et face aux défis énergétiques amplifiés par la guerre Ukraine, l'association Renaître se donne ainsi pour objectif de restreindre significativement au cours des cinq prochaines années son impact environnemental.

Cette transition écologique devra s'articuler avec les priorités et les contraintes des salariés et du public à qui il est essentiel de redonner du pouvoir d'agir afin de ne pas subir la sobriété, cette dernière étant aussi inévitable que souhaitable.

En complément des actions édictées ci-après, l'association réalisera un bilan carbone fin 2023/début 2024 et en 2028 de ses activités, afin de mesurer son impact environnemental. Par ailleurs, l'association a vu arriver ces premiers véhicules électriques destinés à se substituer progressivement aux véhicules thermiques. Quant aux travaux de la rue Neyron, ils intégreront le solaire pour alimenter les appartements en eau chaude.

Objectifs 2023-2028

Contribuer à une société éco-responsable

⇒ **Promouvoir l'économie circulaire :**

- Développer une consommation responsable: achats plus qualitatifs, partenariats (ENVIE Loire), produits reconditionnés ou recyclés (téléphonie, informatique), fournisseurs locaux, achats / besoins réels, lutte contre la pollution numérique – promotion de l'informatique libre ;
- Allonger les durées d'usage : ateliers de réparation à développer en interne (mobilier, électroménager) et via les ateliers « Repair », développement des dons des grandes enseignes et des particuliers, politique de récupération auprès des particuliers à poursuivre ;
- Renforcer le tri et le recyclage : mise en place du tri dans les espaces collectifs et administratifs, ateliers « Do It Yourself » (produits d'hygiène, nettoyage), réduction des contenants à usage unique, mise en place de composteurs collectifs (Foyer, CHU).

⇒ **Réduire la consommation d'énergie :**

- Réduire les consommations d'eau: installation de récupérateurs, sensibilisation aux écogestes, programme technique à finaliser, prise en compte des étiquettes NRJ, programme de recherche de fuites, étude de faisabilité pour le remplacement des chaudières gaz (Foyer, siège) ;
- Isoler les bâtiments: isolation des combles au siège et finalisation du remplacement des menuiseries, étude de faisabilité pour l'isolation thermique du siège, locations avec DPE + vert privilégiées, sollicitation propriétaires pour es travaux d'isolation thermique ;
- Produire de l'énergie responsable: étude de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique (siège, foyer), à prévoir pour le CHU ?

⇒ **Encourager les mobilités durables :**

- Dans les déplacements domicile-travail : incitation financière au covoiturage, étude de la faisabilité d'un remboursement plus volontariste des abonnements de transport, mise en place du forfait mobilité durable, mise en place de la possibilité de télétravail, sensibilisation des salariés ;
- Dans les déplacements internes: convention autopartage (en cours), électrification du parc automobile (en cours), achat de vélos et vélo-cargo, formations (mobilité douce, écoconduite), plan de mobilités à mettre en place, aide à la mobilité des usagers (ex : parc à vélo en partenariat).

Annexes

Annexe 1 – Organigramme (juin 2023)

Organigramme RENAÎTRE (juin 2023)

80 salariés dont 3 mis à disposition

Conseil d'administration
Président

DIRECTEUR



Annexe 2 – Actes de la rencontre associative du 15 juin 2023

Forum usagers sur la participation, les droits et libertés

Le 15 juin 2023, de 12h à 16h, l'association a convié tous les usagers de nos différents services qui le souhaitent à nous donner leur avis sur le fonctionnement de l'association, ceci afin d'alimenter sur la base des orientations associatives, notre projet stratégique en cours d'écriture.

Cette journée a été organisée et animée en partenariat étroit avec l'animatrice (*Mme Gawlik*) et des représentants du Conseil régional Représentatif des Personnes Accompagnées (*CRPA*).



Plus de cinquante d'usagers a participé à cet évènement qui se voulait à la fois convivial autour d'un buffet, mais aussi studieux, et moteur de propositions.

Le thème fil rouge était le pouvoir d'agir des personnes concernées : Sans logement, sans ressource, sans papier... quels droits, quelle liberté ? ... dans le cadre de l'accompagnement – hébergement – logement à RENAÎTRE ? Suis-je libre de faire ce que je souhaite lorsque je suis accompagné/hébergé/logé par RENAÎTRE ?

Une dizaine de groupes se sont réunis autour des tables et ont pu faire de nombreuses propositions qui pourront être reprises dans le projet stratégique ou les futurs projets de service : évolutions des droits de visites ; nature des animations proposés, accès aux droits... Des débats sans tabou ont pu être engagées entre usagers, salariés, et administrateurs de l'association.

Cette journée qui a été une vraie réussite, s'est conclue sur la nécessité partagée par les usagers et l'association de renouveler régulièrement ce type d'échange, et d'en faire un vrai outil de participation, et d'amélioration des pratiques de l'association

Le contenu ci-dessous est le résultat à l'état brut des échanges de chaque groupe. Ceux-ci ont été consignés sur des affiches et partagés ensuite avec la salle lors de la restitution plénière. L'objectif est que ces échanges puissent permettre d'alimenter le projet stratégique et ensuite les projets de service/ qui ont été écrit sur des affiches lors de ce forum, et faire évoluer les pratiques d'accompagnement lorsque cela est possible.

Chaque groupe devait répondre à la question : Sans logement, sans ressource, sans papier... quels droits, quelle liberté ? ... dans le cadre de l'accompagnement – hébergement – logement

à RENAÎTRE ? Suis-je libre de faire ce que je souhaite lorsque je suis accompagné/hébergé/logé par RENAÎTRE ?

Groupe 1 :

C'est quoi le problème ?

Temporalité

- Durée des contrats trop courts, ça met la pression
- S'intéresser plus à la personne, à ce qui fait frein dans ses difficultés à agir

Propositions concrètes :

- Durée adaptable des contrats
- Prêt de véhicule pour les résidents

Groupe 2 :

C'est quoi le problème ?

- Toujours des soucis de papiers. On dort avec le souci des papiers, on se réveille le souci des papiers
- Difficultés avec les enfants qui deviennent majeurs
- Droits des usagers au foyer / Droits de visite de la famille
- Problème d'accès (PMR) – Ascenseurs en panne
- Manque d'occupation dans la journée (ennui) et d'activités pour les enfants

Dans l'idéal :

- Hébergement visite des familles qui sont éloignées (2 ou 3 jours). Visites actuellement que l'après-midi
- Partager des idées, la culture et pour cuisiner

Propositions concrètes :

- Avoir des temps partagés pour échanger des idées sur la vie de la structure
- Problème d'hygiène dans les cuisines collectives
- Aide supplémentaire pour les déplacements (docteur – sport – tram – train)
- Création de chantiers qui pourraient être rémunérés
- Des activités pour les enfants comme la piscine ou le Zoo

Groupe 3 :

C'est quoi le problème ?

- Aucune liberté, aucun droit
- Suivre les règles du lieu d'accueil
- Participation libre
- Lieu collectif : Avantage : partage, connaissance, pas seul
Inconvénient : pas d'intimité, pas de visite extérieure
- Intervalle : Pas de visite

Dans l'idéal :

La responsabilité de recevoir : copines, enfants, ami(e)s, ...

Pas libre d'avoir des relations

Propositions concrètes : Modifier le règlement pour autoriser les visites dans les chambres sous forme de roulement. Par exemple : une semaine par étage avec des horaires, sur rendez-vous.

Groupe 4 :

C'est quoi le problème ?

- Comment travailler sans papiers ?
- Risque exploitation + risque juridique
- Contrôle STAS
- Bénévoles chez Renaitre (tâche sans risques et qui peuvent aider)
- Prix chers en supermarché
- Organisation de la laverie
- Avoir accès à un conseiller juridique

Dans l'idéal :

- Conditions + simples pour avoir un titre de séjour avec autorisation de travail

Propositions concrètes :

- Formation de Français + anglais
- Formation professionnelle
- Reconnaissance des diplômes étrangers
- Avoir des titres STAS (réduction)

Points positifs :

- « Renaitre, c'est le repos »
- - Cuisine, sanitaires privés
- Calme
- Laverie
- Colis alimentaires
- Salle de sport, loisirs

Groupe 5 :

C'est quoi le problème ?

- Configuration des chambres et cuisines
- Harmonisation de l'utilisation des lieux en commun
- Méconnaissance du règlement intérieur (horaires, dates de visites, intervenants, ...)
- Droit de visite
- Plus d'aide aux devoirs
- Accès aux soins – déplacements
- Sentiments du non-respect de l'intimité

Dans l'idéal :

- 1 cuisine pour chaque famille
- Aide aux enfants scolarisés
- Un taxi pour les transports pour les soins

Propositions concrètes :

- Travailler sur un cadre pour les droits de visite
- Charte de l'utilisation des cuisines en plusieurs langues
- Box de cuisines individuelles
- Une réunion d'accueil collective
- Des temps d'échange comme celui d'aujourd'hui
- Proposer des temps d'activité liés au travail

Groupe 6 :

C'est quoi le problème ?

- Partir en voyage plusieurs semaines
- Recevoir des invités à dormir
- Décorer l'appartement, ajouter du mobilier
- Information et compréhension des aides des autres organismes (ex : aide vacances CAF)
- Peur d'être dehors quand le contrat d'hébergement se termine (tous les 3 mois environ)

Dans l'idéal :

- Pouvoir partir plus longtemps quand on part loin
- Pouvoir personnaliser l'appartement dans lequel je suis hébergé (décoration, peinture)
- Laisser les personnes plus libres d'organiser leur RDV avec le service
- Avoir toutes les infos des aides et actions des organismes

Propositions concrètes :

- Rallonger le délai d'absence possible pour les destinations lointaines dans le règlement
- Pour préparer ma sortie dans mon logement : avoir le droit d'acheter des meubles et de la décoration
- Ne pas mettre systématiquement un RDV d'une semaine à l'autre
- Faire une information générale par période (trimestre) avec des partenaires.

Annexe 3 – Historique de l'association RENAÎTRE

L'évolution de notre association à travers l'évolution de la précarité sociale et des politiques publiques

1969 - 1974

Epoque pionnière

L'association Renaitre, est née de la volonté d'un groupe de personnes désireuses de répondre à un problème social, en l'occurrence la préoccupation de nos fondateurs était d'apporter de l'aide aux individus dans l'errance, en particulier aux sortants de prison et vagabonds (aujourd'hui désigné sous le vocable SDF, le vagabondage étant alors encore considéré comme un délit). Il semblerait qu'un foyer d'accueil situé rue E. Dolet avait dû mettre un terme à son activité et ce groupe se serait réuni à la demande d'un magistrat, Juge à l'Application des Peines, pour lequel la création d'une nouvelle structure d'hébergement s'imposait.

On peut penser qu'en dénommant l'association par le verbe « Renaitre » dont la définition première s'entend par « naître à nouveau » nos fondateurs ont souhaité affirmer leur croyance forte en la capacité de résilience de tout être humain

C'est en date du 1er août 1969 que les statuts de l'association Renaitre sont enregistrés en Préfecture précisant avoir comme objet de :

« Créer, organiser, aménager et gérer des centres d'hébergement en vue de recevoir toutes personnes en difficulté sociale ou en danger physique et moral »

Le siège est fixé au domicile du Dr Marcel Auslander, avenue Denfert Rochereau. Ce Médecin d'origine autrichienne, avait acquis la nationalité française et exerçait avant la guerre à Saint Bonnet-le-Château. Interdit d'exercice en raison de sa judaïcité, il rejoindra le maquis du Forez et sera caché, par un industriel stéphanois. C'est à la fin de la guerre, qu'il semble avoir repris son activité à Saint Étienne.

Il présidera le premier Conseil d'administration de Renaitre composé de différentes personnes, engagées à titre personnel ou en tant que représentantes d'association, on citera :

Jean Tranchand - Délégué départemental du secours catholique

Jean Mercier - Marionnettiste

Marie Fabienne Tavernier - Professeur

Janine Theolet - secrétaire générale du Secours populaire

François Meuret - Pasteur de l'église réformé de France

Monsieur Chassagnot - Officier de l'armée du salut

René Ferret - Métallurgiste

Victor Perret - Métallurgiste

Alice Serve Institutrice retraitée

Maurice Faure Psychologue

Emmanuel de Marsac - Ecclésiastique

Edmond Adaille - Moniteur de centre

Dès le départ les difficultés et les obstacles sont au rendez-vous; durant plus de deux années des contacts seront pris avec différents organismes et personnalités, dont Mr Durafour, alors maire de St-Etienne, qui avait promis son concours, pour trouver un immeuble ou un terrain pouvant convenir à la création du Foyer

Une lettre émouvante adressée par le Dr Auslander à l'un de ses vice-présidents en date du 7 décembre 1969 témoigne des difficultés à traduire la réalité du projet : il dit en substance " avoir cru comprendre que la

municipalité de St-Etienne tenait absolument à créer un accueil pour sortants de prison et pour d'autres sans abris malheureux mais regrette que le concours de la Municipalité soit plus limité qu'il ne l'avait pensé au motif de " laisser l'association voler dès le début de ses propres ailes

Il ajoute "mon désir de secourir des malheureux en danger est inscrit dans mon tempérament et dans mon métier qui est ma seconde nature mais il y a une impossibilité psychologique pour moi de prendre des engagements sans avoir pris toutes les mesures possibles pour pouvoir y faire face, cette impossibilité, dans laquelle je me trouve, de me lancer dans une "aventure financière, avec des fonds fournis par des banques, constitue un obstacle à l'avancement des projets de Renaitre....

En janvier 1972, des négociations s'engagent avec la SONACOTRA, gestionnaire d'un foyer pour migrants dans le quartier du Soleil et qui propose de sous-louer une partie de ses locaux à Renaitre

Dans l'intervalle, Monsieur Durafour, député-maire de St-Etienne avait accordé la caution de la ville pour un emprunt bancaire de 3000 francs destiné à couvrir les premiers frais de fonctionnement et le CA a entrepris des démarches auprès de la Préfecture de la Loire et de la DDASS en vue de l'agrément du foyer et l'octroi d'un prix de journée.

C'est donc le 2 juillet 1973, soit 4 ans après le dépôt des statuts, que l'ouverture du premier lieu d'hébergement a finalement lieu. Il est composé de 24 chambres de "pensionnaires", de deux chambres de moniteurs (préfiguration des futurs éducateurs), d'un bureau de réception, d'un bloc-cuisine, d'une salle à manger et d'un bloc sanitaire.

Deux personnes sont recrutées sur la base de 1.5 ETP (Mrs Lorrente et Guichard) en tant que « moniteurs » (NB : les moniteurs éducateurs » sont instauré en 1970 par un diplôme d'état ou de personnes recrutés sur la base de leur intérêt pour l'animation, issus de mouvements de jeunesse et reconnues pour leur qualité morale).

L'objectif énoncé est "d'accueillir des hommes qui ne pourraient, sans aide, se réinsérer dans la société et retrouver leur dignité ; les suivre aussi pour prévenir les rechutes" éventuelles.

Les personnes accueillies de juillet 1973 à juillet 1974 sont au nombre de 109, et leur situation antérieure est décrite ainsi : *prison, 44 pensionnaires ; hôpital, 37 pensionnaires ; vagabonds : 28 pensionnaires.*

Mais en février 1974, un courrier d'appel à la **générosité publique** est rédigé par plusieurs représentants de l'Association confrontées à d'importantes difficultés financières

Rappelant l'origine du projet et ses objectifs, il se conclut de la façon suivante :

*« Renaître s'adresse donc à vous pour que vous l'aidiez à franchir le cap difficile des premiers mois d'existence. Voulez-vous nous y aider ? Nous n'ignorons pas que vous êtes sollicités de toutes parts pour nombre de « bonnes œuvres ». Une de plus ! Oui, sans doute, et pourtant **Renaitre ne pouvait pas ne pas exister**. Aucune œuvre analogue n'existait à Saint Étienne, portant le souci des marginaux condamnés à quémander de porte en porte ; il fallait leur donner la chance de faire un nouveau départ dans la vie. Ne serait-il pas désespérant en vérité que cette œuvre de solidarité humaine – si modeste soit-elle – avorte, faute de quelques milliers de francs. Nous comptons sur votre générosité »*

1975 - 88

Une organisation qui se cherche

Les premières années de fonctionnement du Foyer dit alors " **de reclassement**" s'avèrent difficiles : le prix de journée accordé par la Préfecture tarde à rentrer, la vie quotidienne est émaillée de différents incidents, les deux premiers salariés recrutés démissionnent, un directeur est nommé....

Il est procédé aussi à l'embauche de deux nouveaux "moniteurs" : ainsi que d'une cuisinière. Mais la situation est fragile tant sur le plan budgétaire qu'en termes de vie quotidienne du foyer.

Un ancien éducateur de Renaître nous explique :

« Autrefois à Renaître, il n'y avait pas de vision permettant de situer les choses dans un contexte social plus large. Mais il y avait des braves types qui avaient une véritable générosité. Ils étaient les témoins de ce que la société pouvait produire comme casse, et ils avaient aussi conscience qu'eux-mêmes pouvaient n'être pas passés très loin. C'était peut-être pour eux une façon d'éloigner le chat noir, mais il y avait quand même un engagement militant, dans le fait de ne pas compter ses heures, de faire des choses que rien ne (les) obligeait à faire... ils se sentaient porteurs d'une mission. ».

C'est en novembre 1974 que la loi étendant l'Aide Sociale d'Etat à de nouvelles catégories de bénéficiaires a introduit l'appellation de « centre d'hébergement et de réadaptation sociale » et ouvert une possibilité d'hébergement à l'ensemble des personnes connaissant de graves difficultés économiques et/ou sociales

Et de fait en mai 1975 le recrutement de Nadol Christian comme « directeur » va ouvrir une nouvelle tranche de vie de Renaître - il va réorganiser l'établissement et obtenir une revalorisation du prix de journée

Le 30 juin 1975, l'association adresse un courrier au Préfet du département dans lequel il est fait part des « difficultés que représente la cohabitation 25 personnes, dans un même Foyer n'ayant pas le même rôle et les mêmes fonctions », indiqué que l'association est en « pourparlers pour l'achat de l'ancien Foyer Jean XXIII situé 17 rue Ferdinand », et sollicité la « revalorisation du prix de journée afin de recruter un personnel "adapté et efficace" ».

En juin 1977, au nom du Préfet, le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale adresse à Renaître un arrêté portant promesse de subvention d'un montant de 477.000 Francs indiquant en substance que « cette aide financière, avec celle que vous avez sollicité des organismes sociaux, les emprunts prévus au Plan de financement et votre autofinancement en ressources propres doivent permettre d'envisager une réalisation rapide de votre projet »

C'est le 30 mars 1979 que le siège de Renaître est transféré au 17 de la rue Ferdinand - l'association compte alors une dizaine de salariés

Mais en avril / mai de la même année, une crise secoue l'équipe qui aboutit à la démission du Président et du Directeur.

A l'automne 1979 Barthélemy Bayon, qui fut Directeur à la Sauvegarde de l'Enfance est recruté comme Directeur de l'association - il réorganise, apaise, et négocie une augmentation du prix de journée.

Ce nouveau directeur jouit d'une solide expérience dans le secteur social, il est diplômé et reconnu tant par les institutions que par le tissu associatif local – il va s'attacher à réorganiser, apaiser et mettre en place les conditions financières propres à assurer la viabilité de Renaître

On peut penser que c'est avec lui que la professionnalisation du personnel et la reconnaissance de Renaître par les partenaires institutionnels et associatifs du secteur se soient véritablement engagés.

Un nouveau Président est également élu par le Conseil d'Administration, Mr LAURENT André. Arrivent alors aussi des administrateurs dont le profil est plus directement en lien avec le secteur social et l'expertise dont l'association a besoin (magistrat - avocat - responsable Caisse Allocation familiale - Assistantes sociales du Comité de probation, directeur d'association (André Merley) ...).

Le 24 août de cette même année, un arrêté préfectoral autorise l'association à recevoir dans son foyer de reclassement, "30 adultes et mineurs de plus de 18 ans, de sexe masculin, anciens malades ou ex-détenus ou vagabonds reclassables en vue d'assurer leur réadaptation sociale »

Un ancien directeur de la mission locale nous dit comment Renaître était alors perçu :

« Très tôt j'ai connu Renaître car Barthélémy Bayon, directeur, était au CA de la Mission Locale. On était entouré de foyers : Foyer de l'Enfance, Foyer Bel Air, Foyer Renaître, qui était considéré comme le foyer des sortants de prison. (...) A l'époque d'ailleurs les relations étaient simples avec les directeurs des associations. C'est d'abord entre éducateurs qu'on parlait des places disponibles, avant que ça passe par les directions. Renaître n'était pas encore très professionnalisé. C'était une époque où certains résistaient à passer le diplôme. Mais face à des populations difficiles, les volontaires ne couraient pas les rues. ».

Renaître est alors dans une étape de "professionnalisation" : des questions sont débattues autour de la formation du personnel et des partenariats se construisent avec diverses structures (maison d'arrêt, secteur psychiatrique et association Rimbaud notamment).

La DDASS est alors drastique sur la durée maximum de 6 mois d'hébergement - Mr Bayon fait le constat (déjà à l'époque) que beaucoup d'hommes accueillis sont d'anciens pupilles de l'ASE et que ce temps est bien court pour leur permettre de sortir de leurs difficultés.

En 1979 les statistiques font apparaître que l'association a hébergé au cours de l'année 19 sortants de prison 90 SDF et 10 sortants d'hospitalisation (principalement en sortie de soins psychiatriques) se situant dans une tranche d'âge de 18/30 ans.

Les hébergés sont occupés par des activités culturelles ou sportives organisées par le foyer mais la plupart occupent un emploi

Afin de répondre à des besoins repérés, une antenne de Renaître est installée à Firminy pour l'accueil de jeunes (18/25 ans) dans l'errance.

Dans le même temps des appartements sont loués sur le quartier de Montreynaud afin d'augmenter les capacités d'hébergement.

Mais l'action sociale, qui reposait principalement depuis la Libération sur une logique « réparatrice », visant à pallier des carences en matière de solidarités familiales, va connaître des évolutions majeures au tournant des années 1980, sous l'effet du choc pétrolier de 1974 et de la crise économique qui en a résulté.

Face à la crise de l'emploi qui sévit, l'action sociale va en effet évoluer vers une logique « d'insertion » qui va viser à mettre en place des structures destinées à soutenir le retour à l'emploi des personnes qui en sont privées.

Dans cette période une mobilisation massive des médias alertait l'opinion sur le phénomène dit de « nouvelle pauvreté » qui qualifiait la fragilisation de nombre de nos concitoyens peu armés face aux mutations économiques, sociales et technologiques.

L'Abbé Pierre revenait au-devant de la scène pour dénoncer l'ampleur du phénomène, le Réseau des Banques Alimentaires voit le jour en 1984 et l'humoriste Coluche initie les Restos du Cœur en 1985.

En 1983 cinq associations créent ensemble "Renaître Innovation", structure de formation dont Renaître est le support administratif.

Divers chantiers de travail sont organisés sous la responsabilité du chef du service technique.

Barthélémy Bayon, directeur, prend sa retraite en 1985, mais demeure en qualité de Président. Le Chef de service, Abdallah Aït Oumhrar devient directeur en 1986.

Une évolution de politique sociale apparaît dans le compte-rendu du CA de septembre 1986 : " les foyers doivent être réservés aux gens très déstructurés, les autres personnes doivent être capables de vivre en appartement.

Début 1988 la situation financière très difficile impose une réorganisation du Foyer, notamment une nouvelle grille horaire des salariés.

André MERLEY, directeur de l'AGASEF prend le relai au niveau de la présidence.

Son action reposera sur sa conviction qu'une insertion réussie doit reposer sur le tryptique « ce que je veux faire – ce que je peux faire – ce que l'environnement me permet de faire » et il n'aura de cesse d'affirmer qu'à public défavorisé doivent être déployés des moyens de qualité.

De 1988 à 1995

L'association prend toute sa place dans le paysage stéphanois

Dans cette période foisonnante en matière de politiques publiques de lutte contre la précarité, que ce soit autour de l'insertion professionnelle, de la formation ou du logement des évolutions significatives vont marquer la vie de l'association.

En 1989, Renaître dispose de trois services d'hébergement : un Foyer de 30 places et 4 appartements sociaux de 12 places au total (l'ensemble constituant le CHRS), et un service de suite en diffus de 20 places.

Le nouveau directeur se montre très préoccupé par les questions concernant l'insertion des personnes, l'ouverture du foyer sur l'extérieur et la professionnalisation. Il apporte ainsi quelques précisions quant aux évolutions qu'il a initiées :

« Pour ce qui est des personnels, on a recruté des Éducateurs Spécialisés, des Moniteurs Educateurs, des Conseillères en Économie Sociale et Familiale, en visant davantage de mixité. On a travaillé avec des médecins bénévoles, en lien avec l'hôpital de Saint Jean Bonnefonds dont l'équipe psy était assez ouverte, avec l'hôpital Bellevue. Pour les familles en errance, les familles désocialisées, on avait une vingtaine de logements. Les Roms, quant à eux, squattaient plutôt, ils demandaient beaucoup moins de l'hébergement. Mais le phénomène n'était pas encore aussi développé

« Au niveau du CA, les personnes étaient présentes, impliquées, sincères. (...) Au niveau association, il n'y avait pas de difficulté particulière. Elle a toujours réussi à avancer, à progresser, avec un tissu associatif important autour d'elle. ».

Renaître Innovation poursuit son développement pour partie comme organisme de formation à destination de publics très éloignés de l'emploi, pour l'autre au titre de chantiers d'insertion. L'équilibre budgétaire n'est toutefois pas toujours réalisé.

Dans ce mouvement, l'adhésion de l'association à la FNARS est actée et Renaître obtient tout à la fois l'agrément pour inscrire son action dans le cadre du dispositif RMI et dans les tous premiers dispositifs d'accompagnement vers le logement.

En 1994 le CHRS redéfinit son projet : « assurer le gîte et le couvert à des personnes en difficulté mais être également un lieu d'information, d'orientation et d'intervention sociale ».

Les statuts de l'association sont modifiés, l'objet est toujours de :

« Créer, organiser, aménager et gérer des centres d'hébergement en vue de recevoir toutes personnes en difficulté sociale ou en danger physique et moral"

Et il est ajouté

« En ce sens elle se conforme à la réglementation en vigueur concernant les organismes œuvrant dans le champ de l'insertion et notamment par le logement, l'association conduit toutes actions d'ordre économique, social ou de formation et peut créer toutes structures qui lui permettent de remplir sa mission. »

De 1995 à 2005

Renaitre au cœur des nouveaux dispositifs d'urgence

L'année 1995 est celle de l'ouverture, dans le cadre du Samu Social, de l'accueil de jour La Fontaine, ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 impasse la Fontaine. Il y est proposé à toute personne en situation de grande précarité un accueil inconditionnel pour se poser autour d'un petit-déjeuner, la possibilité d'accéder à une douche, être renseignée ou orientée (recherche de logement, aide administrative).

Dès la première année, la fréquentation est jugée importante et le besoin de réaménagement de l'espace comme celui d'un poste d'assistante sociale est assez vite évoqué

Sur le modèle du Samu Social initié cette même année par Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Renaitre aura aussi en 1998 à assurer la mise en place de l'équipe mobile de rue dont le but est d'aller à la rencontre des personnes qui dans la rue paraissent en détresse physique et sociale.

Renaitre assure désormais aussi la gestion du numéro vert 115 pour les sans-abri.

Le tout premier éducateur dédié à ce qui s'apparente à un Samu Social avant l'heure témoigne :

« En 95/96, avec la Directrice de l'Asas et une sociologue on avait conduit une recherche action " vivre sans domicile fixe à St-Etienne", cela m'avait permis de créer des liens avec une vingtaine d'associations pour savoir ce qu'ils faisaient et comment ils intervenaient auprès des personnes SDF de St-Etienne..... Cela a abouti à la création de logements d'urgence et à la mise en place de lits de repos gérés par l'Asas puis Xavier Emmanuelli a créé le Samu Social...

J'ai passé 12 ans avec l'équipe mobile de rue ; je n'ai pas voulu utiliser le terme maraude, comme à Paris ; il s'agissait d'abord pour moi d'aller au-devant des gens... »

Sept logements sont mobilisés pour de l'hébergement d'urgence temporaire ; sous-location et baux glissants sont mis en place pour les familles en difficulté, etc.

A l'occasion de la coupe du monde de football de 1998 Renaitre Innovation crée l'opération « Coup Franc" qui accompagne des actions d'insertion professionnelle de jeunes dans le cadre de cette manifestation

Parallèlement à l'activité proprement dite, le chantier de réhabilitation du CHRS devient effectif, pour un montant de près de 5 millions de francs : le nouveau bâtiment de 30 chambres sur trois étages est inauguré le 19 octobre 1999.

De 2005 à 2015

La mobilisation sur l'accueil des nouveaux migrants

L'arrivée de migrants et de réfugiés à Renaitre date du milieu des années 90, le phénomène a pris une ampleur beaucoup plus aiguë au milieu des années 2000.

Bernard Russier, ancien Président, garde une image forte, celle de ce Noël de Renaitre où il a vu pour la première fois des enfants :

" c'est impressionnant dit -il, c'est là qu'on voit que l'inégalité des chances est parfois criante"

Et quand Il évoque les personnes "mises à l'abri" :

"en hiver, dans les Algéco.....d'ailleurs ça n'est pas le pire mais répéter ça tout l'hiver, j'ai honte"

Et puis il y a eu la politique d'hébergement en chambre d'hôtel :

"ça a été le rush jusqu'en 2012, on a accueilli jusqu'à 600 personnes

Jean Francois Meunier Directeur de 2004 à 2008, explique :

« La période que j'ai connue a été une période de profonde mutation pour Renaître. Elle correspond à l'arrivée massive de demandeurs d'asile dans le département : réfugiés du Kosovo, Roms, personnes d'Afrique francophone, de Tchétchénie, etc.

Les dispositifs mis en place étaient précaires comme les nuits d'hôtel. L'idée qui prévalait était de gérer les flux, en attendant que la demande d'asile soit instruite. Mais les procédures étaient longues, les femmes faisaient des enfants, les gens avaient des problèmes de santé. Le flux journalier à l'accueil de jour de La fontaine était considérable, de plus nous gérons la domiciliation des Demandeurs d'Asile ».

Pour ce qui concerne les politiques publiques c'était une période durant laquelle des décisions ont été prises et des réponses ont été construites sans réelle visibilité. On bossait comme des funambules, : à la demande de la Préfecture, on nous demandait de prendre en charge, et à nous de nous débrouiller.

Lors d'une AG, le directeur de la DDASS est venu et a dit à l'assemblée: « Monsieur Meunier et moi, on est deux trapézistes, l'un compte sur l'autre pour le rattraper ».

« Renaître a cependant gardé une capacité à innover par rapport aux besoins des publics. En collaboration avec l'Entraide Pierre Valdo, on a mis en place une permanence d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), avec deux travailleurs sociaux et une secrétaire, et grâce à un cofinancement Etat-Europe."

Renaître a aussi été porteur du Service d'accueil et d'orientation qui a été un véritable sas d'expertise en matière d'analyse des besoins"

La fermeture du Service Renaître innovation est intervenu au tout début de 2009 – 15 personnes ont été licenciées, et cet évènement a laissé une cicatrice difficile à refermer au sein de Renaître - J.F Meunier s'en explique :

« Pour ce qui est de Renaître Innovation, la grande difficulté a été la mise en place par l'État, d'un système de marchés publics. Comme nous accueillions des publics très en difficulté, nous étions auparavant davantage rémunérés. C'est ce qui a conduit à la fermeture de ce service. »

De 2010 à 2015 – Renaître porte le SIAO et en Mars 2011 crée le Groupement de coopération social et médico-social dont tous les principaux acteurs ligériens deviendront progressivement membres.

En 2014, la séparation juridique est actée, le SIAO prend son autonomie sous la forme d'un groupement de coopération

Des travaux sont réalisés à l'accueil de jour afin d'améliorer l'accueil des usagers, toujours plus nombreux

Entre 2005 et 2015, 3 directeurs se succéderont

2015 à aujourd'hui :

La poursuite de la mobilisation autour de l'accueil des migrants et le développement de nouveaux services dans le cadre de la politique du logement d'abord

En 2015, un nouveau Directeur rejoint l'association : Philippe Rayé. Malgré, une période marquée par 2 années de crise avec l'épidémie COVID, avec la Présidente Joëlle Perroux, ils redonneront un nouveau souffle à l'association. Entre 2017 et 2022, l'association va créer plusieurs nouveaux services et les effectifs croîtront considérablement passant d'environ 40 à plus de 70.

Pendant cette période, l'impact des trajectoires migratoires et de l'augmentation constante du nombre de familles en situation de précarité, amènent les pouvoirs publics à développer le recours à l'hébergement d'urgence et à spécialiser l'accompagnement social.

RENAÎTRE est régulièrement sollicité par l'Etat pour contribuer à cet accueil et développer de nouveaux services :

- ✓ Fin 2019, un service de 80 places d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) en logement diffus se met en place progressivement jusqu'en 2022. Rénaitre prend toute sa place dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile en lien avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).
- ✓ En aout 2020, Rénaitre répond par ailleurs à un appel à projet de l'Etat, pour la création d'une résidence d'hébergement d'urgence dans les locaux de l'ancienne Résidence universitaire de la Cotonne à Saint-Etienne qui vient de fermer. Le bâtiment restera propriété de l'Etat mais l'accompagnement social devra être fait par une association telle que la nôtre. En novembre 2021, notre association est retenue. La structure sera baptisée par le Conseil d'administration « Résidence Violette Maurice » en hommage à la résistante, poétesse et écrivaine Stéphanoise. Il s'agira pour le directeur et son équipe d'un gros défi logistique pour la mise en place du service. Les premiers usagers arriveront en février 2021 et la résidence montera en capacité jusqu'au début de l'année 2023 ou elle accueille désormais 180 personnes hébergées avec des vulnérabilités fortes mises à l'abri au titre de l'hébergement d'urgence. Près d'une vingtaine de salariés rejoindront ce nouveau service. Les usagers accueillis sont pour beaucoup des familles, apportant à cette résidence une ambiance très familiale avec notamment de nombreux enfants. Pour la première fois dans l'association, des bénévoles apportent directement un soutien dans le quotidien des familles avec la mise en place de cours de Français.

L'association doit aussi durant cette période à plusieurs reprises jongler entre les injonctions contradictoires des politiques publiques et rappeler régulièrement le caractère inconditionnel de l'hébergement d'urgence, en accueillant toute personnes en situation de vulnérabilité, quel que soit son statut administratif. Dans ce contexte mouvant, l'hébergement hôtelier continue d'accueillir des usagers à un niveau particulièrement élevée, en particulier pendant la période du COVID.

Parallèlement, une nouvelle philosophie d'intervention, le "Logement d'abord", privilégiant l'accès immédiat à un logement permanent, sans préalable est porté par les pouvoirs publics:

- Le dispositif « un chez soi d'abord » (UCSA) est ouvert en 2020 par notre association, en partenariat avec l'association Rimbaud, l'association Acars, l'équipe mobile précarité du CHU, la DIHAL. 27 places sont créées à destination des personnes sans logement et porteuses de troubles psychiques sévères. Ce dispositif sera porté à 55 places en 2021 et un GSCMS porté par les 4 acteurs sera ensuite constitué à cette occasion, et le dispositif deviendra autonome en terme de direction.
- Au-delà de la création de l'UCSA, L'association expérimente l'appropriation de l'approche « rétablissement » au sein de plusieurs de ses services et développe les dispositifs portés par la philosophie du logement d'abord : ainsi le service d'intermédiation locative (IML) se développe allant jusqu'à 44 places fin 2022, et ce dispositif sera étendu cette même année de 50 places supplémentaires temporaires pour accueillir les déplacés de la guerre en Ukraine. De même depuis 2021, l'association expérimente quelques places de CHRS dite « hors les murs » (dans ce dispositif l'accompagnement social est aussi intensif que dans du CHRS « classique », mais les personnes sont locataires de leur logement et non pas « hébergées »).

Fin 2021, un nouveau président est élu : Daniel Imbert-Magand, et un nouveau directeur prendra la suite de Philippe Rayé parti en retraite.

L'association se dote d'une charte des valeurs qui proclame son attachement à la devise de la République française : liberté égalité et fraternité et revendique aussi les valeurs ou objectifs suivants : Le respect absolu de la personne, la laïcité, la loyauté, l'économie sociale et solidaire, la transparence, le dialogue, le modèle social, la participation.

Les statuts seront aussi rénovés en 2022. Rénaitre garde son statut associatif et le mode de gouvernance traditionnel mais les nouveaux statuts cherchent à se rapprocher de ceux d'une association d'utilité publique

en s'inspirant des statuts types délibérés par le Conseil d'Etat le 28 avril 2020 sans pour autant aller jusqu'à la reconnaissance officielle. Est mis en avant en avant la qualité d'association d'intérêt général (activité non lucrative, but philanthropique, gestion désintéressée) soulignant la particularité de notre association et permettant le cas échéant de recevoir des dons et de délivrer des reçus fiscaux.

Enfin, la même année un nouveau projet associatif est rédigé autour de 3 priorités fortes :

- ✓ Permettre une plus grande participation et un développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées
- ✓ Conduire une politique sociale bienveillante et ambitieuse
- ✓ S'engager dans une perspective de développement durable

En déclinaison de ce projet associatif, découlera un projet stratégique pour l'ensemble de l'association et des projets de services qui devraient aboutir en fin d'année 2023.

Le conseil d'administration compte fin 2023 14 membres.

Les Présidents :

AUSLANDER Marcel de 1969 à 1973
MERCIER Jean de 1973 à Avril 1979
TRANCHAND Jean interim 1 an
LAURENT André de 1979 à 1984
BAYON Barthelemy de 1985 à 1988
MERLEY André de 1988 à 2000
RUSSIER Bernard 2000 à 2014
PERROUX Joëlle de 2014 à 2021
IMBERT-MAGAND Daniel : Depuis 2021

Les Directeurs :

NADOL Christian de 1975 à mars 1979
M. CALMEL mars à mai 1979
BAYON Barthelemy de septembre 1979 à janvier 1985
ACITORES Louis 1985
AIT OUMHRAR Abdallah de 1986 à février 2004
MEUNIER Jean-François : Février 2004 à octobre 2008
MONNET Walter : octobre 2008 à 2011
VAN TAN LO Tao de juin 2011 à juillet 2016
RAYE Philippe de septembre 2016 à novembre 2021
LACASSAGNE Jérôme : depuis décembre 2021



PROJET STRATÉGIQUE

2023-2028

*Ce projet a été élaboré avec l'accompagnement
du CREA I Auvergne-Rhône-Alpes*

